

BULCOM

Bulletin des Communes N°47 - Vendredi 23 décembre 2022



La Tène



Saint-Blaise



Enges



Hauterive



Le Landeron



Lignières



Cornaux



Cressier

Editeur **messeiller**
Lakeside Printhouse

ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX

Voiture - Bus - Jeep et 4x4
Camionnettes - Pick-Up,
Utilitaires, toutes marques etc.

Etat et k lomètres indifférents.
Déplacement rapide et sérieux

Paiement cash 7/7
Tél. 079 502 53 54



Votre éco-constructeur

- Entreprise générale/Entreprise totale
- Rénovations et assainissements
- Béton armé et maçonnerie
- Ouvrages d'art en béton armé
- Génie civil
- Terrassements et travaux spéciaux
- Revêtements bitumineux
- Travaux hydrauliques
- Renaturation et protection contre les crues/Génie hydraulique
- Valorisation des matériaux
- Déconstruction et désamiantage
- Peinture et plâtrerie

m arc jura

www.martiarcjura.ch

messeiller

Lakeside Printhouse

www.messeiller.ch



AVIS OFFICIELS des communes

LIGNIÈRES



ARRÊTÉ FIXANT LA TAXE DE BASE SERVANT À FINANCER LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le Conseil communal de Lignières, Vu le règlement communal sur la gestion des déchets du 20 décembre 2018 et les modifications apportées à celui-ci par le Conseil général le 10 décembre 2020, Vu les comptes 2021 et le budget 2023 du chapitre 73 « Gestion des déchets »,

arrête :

Article premier.- La taxe de base servant à financer le traitement des déchets due par les personnes physiques est de CHF 80.- + TVA par an et par unité de ménage d'une personne.

²Cette taxe est pondérée selon l'échelle d'équivalence ci-après :

- Ménage de 1 personne : CHF 80.- + TVA (taxe de base)
- Ménage de 2 personnes : 1,8 de la taxe de base (CHF 144.- + TVA)
- Ménage de 3 personnes : 2,4 de la taxe de base (CHF 192.- + TVA)
- Ménage de 4 personnes : 2,8 de la taxe de base (CHF 224.- + TVA)
- Ménage de 5 personnes et plus : 3,0 de la taxe de base (CHF 240.- + TVA)

³Cette taxe est perçue annuellement.

Art. 2.- La taxe de base est également due par les propriétaires de résidences secondaires (appartement, chalet, villa, logement de vacances, bâtiments et constructions au sein du camping utilisés comme résidences secondaires, etc.).

²La taxe de base facturée aux propriétaires de résidences secondaires est due par année, par logement, quelle que soit la durée d'occupation, sous forme de forfait calqué sur la taxe annuelle pour un ménage d'une personne.

³Cette taxe est de CHF 80.- + TVA par logement et est perçue annuellement.

Art. 3.- La taxe de déchets due par les établissements, commerces et entreprises, est de CHF 80.- + TVA par an et par entreprise.

²Cette taxe est perçue annuellement.

Art. 4.- Le présent arrêté abroge toutes les dispositions antérieures, notamment l'arrêté du Conseil communal du 14 décembre 2020.

Art. 5.- Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Lignières, le 19 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Cédric Hadorn
Le secrétaire Serge Gaillard

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 23.12.22 au 23.01.23 Publication FAO n° 51

Dossier SATAC n° 115294

Parcelle(s) et coordonnées : 7229 - Le Landeron ; 1212305/2572658

Situation : Moulin de la Tour ; Jolicrêt 27

Description de l'ouvrage : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau

Requérant(s) : Pierre Stadelmann, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans :

Demande de permis de construire : Sanction minimale importance

Affectation de la zone : Zone d'habitation à faible densité / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s) : Distance à l'axe de la route

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

IMPRESSUM

Tirage : 10'500 ex.

Adresse : Bulcom, Place de la Fontaine 1, CP 142, 2034 Peseux

Tél. 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Publicité : Sandra Rocha, Tél. 032 756 97 93, annonces@bulcom.ch

Mise en page : Joanie Sinz, Tél. 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Rédaction : redaction@bulcom.ch, 076 324 64 50

Abonnement : 92 francs

Délai pour les textes : mardi 17h

www.messeiller.ch

LIGNIÈRES



ARRÊTÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL SOUMIS À RÉFÉRENDUM

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Séance du Conseil général du 15 décembre 2022.

Intitulé des arrêtés :

1. Arrêté relatif à l'adoption d'une modification apportée au Règlement général de la Commune de Lignières.
2. Arrêté à l'appui d'une demande crédit d'engagement et budgétaire de CHF 175'000.- relative au réseau d'eau potable pour l'installation de deux turbidimètres, la mise à jour des automates servant à la télégestion et l'intégration des données en provenance de la télégestion de Lignières sur le poste de commande de Viteos SA.

Échéance du délai référendaire :
Mercredi 1^{er} février 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président Cédric Hadorn
Le secrétaire Serge Gaillard

LIGNIÈRES



FERMETURE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le guichet de l'administration communale sera fermé du :

lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023

Du mardi 27 décembre 2022 au vendredi 30 décembre 2022, l'administration communale sera atteignable par téléphone de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 au 032 886 50 30.

Réouverture du guichet à partir du mardi 3 janvier 2023, selon l'horaire habituel; soit mardi et jeudi matin de 08h00 à 11h30 et mercredi après-midi de 15h00 à 18h00.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

LIGNIÈRES



NOUVELLE COMPOSITION ET RÉPARTITION DES DICASTÈRES DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2020-2024 ET NOUVELLE COMPOSITION DE SON BUREAU

Président : M. Cédric Hadorn
Vice-présidente : Mme Josiane Chiffelle
Secrétaire : M. Serge Gaillard
Vice-secrétaire : M. Fabrice Bonjour
Membre : Vacant

Dicastères	Responsables	Suppléants
Administration générale (Maison de Commune et ancien abattoir)	M. Cédric Hadorn	Mme Josiane Chiffelle
Questions juridiques		Mme Josiane Chiffelle
Eglises et affaires religieuses (temple)		M. Serge Gaillard
Cimetière		M. Serge Gaillard
Aménagement du territoire		M. Fabrice Bonjour
Promotion économique et touristique		M. Serge Gaillard
Finances, impôts et patrimoine financier		Mme Josiane Chiffelle
Enseignement et formation (collège)	Mme Josiane Chiffelle	M. Serge Gaillard
Structures d'accueil pré et parascolaires		M. Cédric Hadorn
Culture, sports et loisirs		M. Cédric Hadorn
Parcs publics et places de jeux		M. Fabrice Bonjour
Prestations aux retraités		M. Serge Gaillard
Famille et jeunesse	M. Serge Gaillard	
Sécurité sociale (aide sociale)	M. Serge Gaillard	Mme Josiane Chiffelle
Approvisionnement en eau		M. Fabrice Bonjour
Traitement et évacuation des eaux		M. Fabrice Bonjour
Gestion des cours d'eau		M. Cédric Hadorn
Protection de l'environnement		Mme Josiane Chiffelle
Promotion et économie d'énergies (chauffage à distance)	Mme Josiane Chiffelle	
Ordre et sécurité publique	M. Fabrice Bonjour	M. Cédric Hadorn
Prévention et promotion de la santé (salubrité publique)		Mme Josiane Chiffelle
Travaux publics (ancien battoir)		M. Serge Gaillard
Transports publics et mobilité		Mme Josiane Chiffelle
Gestion des déchets		Mme Josiane Chiffelle
Agriculture (pâturages et métairies)		M. Serge Gaillard
Sylviculture		M. Cédric Hadorn

AVIS OFFICIELS des communes

SAINT-BLAISE



ARRÊTÉ

Conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, nous portons à votre connaissance qu'au cours de sa séance du 15 décembre, notre Législatif a adopté l'arrêté suivant:

1. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public.
2. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels.
3. Arrêté relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 716'000.00 pour la construction des collèges de Vigner (assainissement du collège existant et construction de trois nouveaux collèges).
4. Révision du Plan d'aménagement local: création d'une « zone réservée » au lieu-dit « Les Fourmillières ».
5. Arrêté concernant la fixation du coefficient d'impôt.
6. Budget 2023 (non soumis à référendum)

Echéance du délai référendaire: mercredi 1^{er} février 2023.

Les documents peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures de bureau.

LE CONSEIL COMMUNAL

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 23.12.22 au 23.01.23 Publication FAO n° 51

Dossier SATAC n° 115319

Parcelle(s) et coordonnées: 2014 - Saint-Blaise; 1206653/2566139

Situation: Rue de la Musinière 16

Description de l'ouvrage: Installation d'une pompe à chaleur air-eau en remplacement du chauffage à mazout

Requérant(s): Maurice Hartenbach, 6430 Schwyz et Regula Markwalder, 3115 Gerzensee
Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 1 / Entrée en vigueur le 12.12.2001

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 23.12.22 au 23.01.23 Publication FAO n° 51

Dossier SATAC n° 115101

Parcelle(s) et coordonnées: 3762 - Saint-Blaise; 1207878/2565877

Situation: Les Rochettes; Chemin des Chênes 22

Description de l'ouvrage: Assainissement de la chaufferie à mazout par une pompe à chaleur air-eau

Requérant(s): Julien Friedli et Stéphanie Carrel, 2072 St-Blaise

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 1 / Entrée en vigueur le 12.12.2001

Autorisation(s) spéciale(s): Zone S2el

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 23.12.22 au 23.01.23 Publication FAO n° 51

Dossier SATAC n° 114836

Parcelle(s) et coordonnées: 4343 - Saint-Blaise; 1207536/2565734

Situation: Chemin de Chair-d'Ane 14

Description de l'ouvrage: Agrandissement d'une chambre et création d'une salle-de-bain
Requérant(s): Michael Von Jenner, 6403 Küssnacht

Auteur(s) des plans: Claude Fornachon, architecte REG-GAN, Quai Philippe-Godet 2, 2000 Neuchâtel

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 1 / Entrée en vigueur le 12.12.2001

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 12.06.4 RAC (Densité); Distance à la vigne

Particularités: Périmètre archéologique

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



FIN DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

La commune du Landeron bannit le plastique à usage unique des manifestations se déroulant sur le domaine public communal (y compris ses biens-fonds privés) et les salles communales (bâtiments communaux)

Dès le 1^{er} janvier 2023, l'utilisation du plastique à usage unique est/sera prohibée pour les **manifestations privées/publiques** organisées sur le domaine public communal, les biens-fonds et dans les salles appartenant à la commune. Cette mesure s'inscrit dans la volonté du Conseil communal de limiter la production de déchets, de pollution et le littering.

L'exécutif a formalisé cette décision dans le cadre d'un **règlement sur les plastiques à usage unique** qui s'applique pour le **domaine public**. Vu l'ampleur du problème, il a décidé de soumettre **ses biens-fonds privés** (cours du Château et des collèges, terrains de la piscine, etc.) et **ses bâtiments** (C2T, Centre administratif, Château, caserne des pompiers, etc.) à la même réglementation. Une interdiction générale (et non par secteur ou par nombre de participants à une manifestation) apporte la clarté et une compréhension facilitée. Pour le surplus, nous vous prions de consulter notre FAQ et le règlement sur les plastiques à usage unique (documents disponibles sur notre site).

Conscient des implications pour les organisateurs de manifestations, le Conseil communal a d'ores et déjà informé les sociétés locales ou Associations dans le courant du 1^{er} semestre 2022. Il les remercie pour les mesures/actions prises.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler qu'il faut désormais remplir un formulaire, disponible sur notre site internet, pour organiser une manifestation sur le domaine public communal. Le formulaire ne se substitue pas à la demande à faire auprès du SCAV.

Finalement, l'exécutif invite de manière générale la population à limiter l'utilisation de la vaisselle jetable. Les plastiques à usage unique ne devraient plus faire partie de notre quotidien même si ces derniers sont bien pratiques. Notre responsabilité écologique prime sur notre confort.

Le Landeron, le 5 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 23.12.22 au 23.01.23 Publication FAO n° 51

Dossier SATAC n° 114660

Parcelle(s) et coordonnées: 7612 - Le Landeron; 1211968/2571805

Situation: Les Bévières; Rue des Flamands 53

Description de l'ouvrage: Remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Requérant(s): Giuseppe Fimmano, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à moyenne densité / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.



AVIS OFFICIELS des communes

LE LANDERON



FÊTES DE FIN D'ANNÉE - HORAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant la période des fêtes de fin d'année et vacances scolaires, l'administration communale sera ouverte **les matins de 9h00 à 12h00**.

Elle sera fermée **toute la journée** les lundis 26 décembre 2022 et 2 janvier 2023.

Reprise de l'horaire habituel le lundi 9 janvier 2023 à 9h00.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

L'administration communale

LE LANDERON



VENTE VIGNETTE 2023

Nous rappelons à la population que suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté concernant la circulation routière du 02 octobre 2020, les mesures concernant le stationnement sur le territoire communal sont applicables depuis le 01 janvier 2021. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.landeron.ch

Vignettes de stationnement

Les vignettes de stationnement 2023 sont disponibles au guichet de l'administration communale dès le 1 décembre 2022. Ces dernières correspondent à des zones (1: «Village» et 2: «Touristique»).

La vignette zone 2 existe également en version «estivale», valable uniquement du 01 mai au 30 septembre, pour le prix unique de CHF 150.00.

Pour les obtenir, il faut vous rendre au guichet, muni(e) de votre permis de circulation (carte grise du véhicule). La vignette annuelle est au prix de CHF 240.00 pour les habitants du Landeron, et de CHF 300.00 pour les externes. A l'exception des parkings soumis au paiement à l'horodateur ainsi que des places 15 minutes de la rue du Centre et des zones bleues, nous vous rappelons qu'il est toujours possible, en général, de stationner pour une durée maximale de 4 heures au moyen de votre disque de stationnement. La nuit, de 18h00 à 08h00, le stationnement sur ces places est libre. Afin de vous éviter de mauvaises surprises, nous vous rappelons également qu'il est interdit de tourner son disque sans avoir réengagé votre véhicule dans la circulation et sans avoir changé de secteur. Pour le reste, merci de vous conformer à la signalisation qui est mise en place.

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



BIBLIOTHEQUE DU C2T – VACANCES DE NOËL

La bibliothèque du C2T sera fermée du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023.

Réouverture: lundi 9 janvier 2023 à 13h30

Les bibliothécaires vous souhaitent de belles fêtes.

LE LANDERON



VENTE DU TÉLÉRÉSEAU COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2022

Suite à la séance du Conseil général du 27 octobre dernier, le Conseil communal tient à rappeler à la population que le législatif a donné son accord pour la vente du réseau câblé à Ello communication SA. Pour de plus amples informations quant aux raisons de la vente, nous nous permettons de vous renvoyer au rapport du Conseil communal du 15 août 2022, disponible sur notre site internet (voir sur la séance du Conseil général du 27 octobre 2022).

Ainsi, Ello communications SA assurera la gestion et le développement de cette infrastructure dès le 1^{er} janvier 2023. L'entreprise précitée sera également responsable de la facturation, des offres et de la relation avec la clientèle.

Ello communications SA est à votre entière disposition pour vous conseiller :

- ello service client neuchâtelois au 032 729 98 78 ou info@ello.ch (lundi-vendredi 8h à 18h et samedi 9h à 13h)
- ello Shop, Rue du Seyon 30 à Neuchâtel (lundi-vendredi 9h à 18h30 et samedi 9h à 17h)
- ello.ch

Le Landeron, le 19 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



RETRAIT DE L'INITIATIVE DEMANDANT AU CONSEIL COMMUNAL DU LANDERON D'APPROCHER LES COMMUNES DE LIGNIÈRES, CORNAUX ET CRESSIER POUR PRÉPARER UN PROJET DE CONVENTION DE FUSION

Conformément à l'art. 111 LDP, le Conseil communal publie la déclaration de retrait de l'initiative susmentionnée :

« Suite à la séance du conseil général du 8 décembre 2022 et à l'acceptation du projet d'arrêté 1447 contre-projet répondant au rapport du conseil communal, le comité d'initiative confirme par la présente, qu'il retire son texte déposé le 21 septembre 2021 « demande au conseil communal du Landeron d'approcher les communes de Lignièrès, Cornaux et Cressier pour préparer un projet de convention de fusion ».

Le Landeron, le 15 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



ARRÊTÉ

L'arrêté et le règlement ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Séance du Conseil général du 8 décembre 2022.

Intitulé de l'arrêté:

1. Crédit d'engagement de CHF 371'000.00 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2023.

Arrêté 1446

2. Crédit d'engagement de CHF 30'000.00 pour la réalisation d'une enquête auprès de la population concernant le futur institutionnel de la localité.

Arrêté 1448

3. Adaptation des tarifs et autres locations du port du Landeron.

Arrêté 1449

Echéance du délai référendaire:

Mercredi 25 janvier 2023

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 23.12.22 au 23.01.23 Publication FAO n° 19

Dossier **SATAC n° 115100**

Parcelle(s) et coordonnées: 9303 - Le Landeron; 1211626/2571414

Situation: Route de Neuchâtel

Description de l'ouvrage: Projet de construction d'un bâtiment parascolaire

Requérant(s): Commune du Landeron, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans: Andrea Pelati, Andrea Pelati Architectes SA, Avenue DuPeyrou 12, 2000 Neuchâtel

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone d'utilité publique (ZUP-A) / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s): Abattage d'arbres

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



PROCLAMATION D'UNE CONSEILLÈRE GÉNÉRALE

Dans sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil communal a proclamé élu conseillère générale, Mme Anna Amico Guyomarch, vient-ensuite du PLR, en remplacement de M. Denis Cuendet, démissionnaire.

Le Landeron, le 20 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

AVIS OFFICIELS des communes

HAUTERIVE



SALLE DE GYMNASTIQUE

SALLE DE GYMNASTIQUE

FERMETURE DE FIN D'ANNEE

Du vendredi 23 décembre 2022 à 23h00 au
Lundi 9 janvier 2023 à 8h00



- Nettoyage et entretien du Centre Sportif.
- Bonnes fêtes de fin d'année

HAUTERIVE

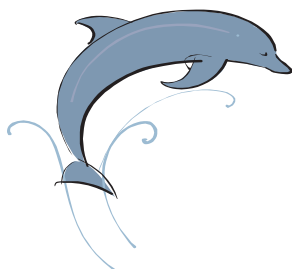


BASSIN DE NATATION

BASSIN DE NATATION

FERMETURE DE FIN D'ANNEE

Du mardi 20 décembre 2022 à 22h00
au Lundi 9 janvier 2023 à 8h00



- Nettoyage et entretien du Bassin de natation.
- Bonnes fêtes de fin d'année

HAUTERIVE



HORAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les horaires de l'administration communale durant les fêtes de fin d'année seront les suivants:

Jour	Date	Matin	Après-midi
Lundi	26.12.2022	Fermé	Fermé
Mardi	27.12.2022	Fermé	Fermé
Mercredi	28.12.2022	Fermé	Fermé
Jeudi	29.12.2022	Fermé	Fermé
Vendredi	30.12.2022	Fermé	Fermé
Lundi	02.01.2023	Fermé	Fermé
Mardi	03.01.2023	07h30-12h00	Fermé
Mercredi	04.01.2023	08h30-12h00	Fermé
Jeudi	05.01.2023	08h30-12h00	Fermé
Vendredi	06.01.2023	08h30-12h00	Fermé

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de cette information et nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

La Commune d'Hauterive

HAUTERIVE



ARRÊTÉS SOUMIS À RÉFÉRENDUM

Les arrêtés et règlements ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984. Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Séance du Conseil général du 19 décembre 2022

Intitulé des arrêtés et règlements

1. Arrêtés relatif au renoncement du respect du degré minimal d'autofinancement pour l'aménagement de l'axe RC5 (y compris PGEE) et les travaux prévus aux Jardillets Est
2. Arrêté relatif à l'adoption du plan spécial valant sanction préalable «Croix-d'Or»
3. Arrêté relatif à la mise en conformité des arrêts de transports publics aux normes LHand
4. Arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 42'000.- pour l'adaptation du carrefour «Brel-Longschamps-Croix-d'Or»

Échéance du délai référendaire: Mercredi 1er février 2023

Intitulé de l'arrêté:

5. Budget 2023

Pas soumis au référendum facultatif.

HAUTERIVE



COLLECTE DES DÉCHETS – CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Nous informons la population altarienne que la commune d'Hauterive va changer de prestataire pour la collecte des déchets. En effet, **dès janvier 2023**, nous collaborerons avec la maison Curty Transports SA. Les collectes auront lieu **les lundis et jeudis**. Avec nos salutations les meilleures.

LA CUISSON, EN PLUS ROMANTIQUE.

Il est temps d'agir. Économisons l'énergie
en limitant l'utilisation des fours.

Le saviez-vous?

Renoncer au
préchauffage du four
= jusqu'à 20% d'économies



Chaque petit geste compte

www.viteos.ch
www.stop-gaspillage.ch

viteos





AVIS OFFICIELS des communes

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

Nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par la commune de Cressier, en procédure simplifiée, du dossier suivant, conformément à l'article 34, alinéa 1, de la Loi cantonale sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996:

Requérant: RUEDIN Christelle

Article cadastral n°: 1269

Rue: Rue des St-Martin 16

Auteur des plans: Atelier AG Alexandre Geiser, Rue des Sablons 51, 2000 Neuchâtel

Nature des travaux: Démolition couvert terrasse à l'Est, construction couvert accès cave, réaménagements extérieurs

Sanction: minime importance

Dossier SATAC n°: 114769 Publication FAO n°: 50

Date du délai d'opposition: 16 janvier 2023

Les plans de construction sont affichés à l'administration communale de Cressier.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, 2088 Cressier.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel fait foi.

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

Nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, du dossier suivant, conformément à l'article 34, alinéa 1, de la Loi cantonale sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996:

Requérant: Jean-Marc Jungo, Domaine des Lauriers

Article cadastral n°: 3875

Situation: Rue du Château 6

Auteur des plans: Marc Bertschi, mcb architectes Sàrl, 2036 Cormondrèche

Nature des travaux: Construction d'un local de vente, d'une cave, d'un logement et de bureaux pour le personnel

Sanction: préalable

Autorisation spéciale: Art. 12.02 al. 6 RAC (volume et structure); Art. 12.03 RAC (nouvelle construction)

Particularités: Périmètre du plan de site, bâtiment de catégorie 2e et 3e catégorie

Dossier SATAC n°: 114772 Publication FAO n°: 51

Date du délai d'opposition: 23 janvier 2023

Les plans de construction peuvent être consultés à l'administration communale de Cressier ou sur demande préalable auprès du Service de l'aménagement du territoire (SAT), rue Tivoli 5, 2002 Neuchâtel.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, 2088 Cressier.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel fait foi.

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



HORAIRES D'OUVERTURE

Durant les fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2022.

Du lundi 2 janvier 2023 au vendredi 6 janvier 2023, les horaires de tous les services de l'administration communale seront les suivants:

	Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	FERMÉ	FERMÉ
Mercredi	8h00 à 11h45	FERMÉ
Jeudi	8h00 à 11h45	FERMÉ
Vendredi	FERMÉ	14h00 à 16h00

(En cas d'urgence sur le RESEAU D'EAU UNIQUEMENT -> 032 720 20 20)

Les horaires normaux reprendront dès le lundi 9 janvier 2023



CRESSIER



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 10 DÉCEMBRE 2022

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Intitulé des arrêtés:

1. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 33'000.- pour le renouvellement du système de télégestion du service des eaux
2. Arrêté relatif à l'approbation du budget 2023 (non soumis à référendum)

Échéance du délai référendaire: Mercredi 25 janvier 2023

Cressier, le 10 décembre 2022

CRESSIER



VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2022, MODIFICATION D'HORAIRE

Le bureau communal sera exceptionnellement ouvert le vendredi matin 23 décembre 2022 de 8h00 à 11h45 en lieu et place du vendredi après-midi.

Nous remercions la population pour sa compréhension.

LE CONSEIL COMMUNAL

CORNAUX



MISE AU CONCOURS

La Commune de Cornaux recherche pour sa structure d'accueil parascolaire Rayon de Soleil et pour celle des Petits Enges à Enges

DIRECTEUR-TRICE d'institution de l'enfance à 55% annualisé (env. 65% en présentiel)

Activités principales:

- Gestion administrative et éducative d'une structure d'accueil parascolaire communale, de sa table de midi et de son antenne: «Rayon de Soleil» 30 enfants, «Table ô soleil» 10 enfants, à Cornaux et «Les Petits Enges» 10 enfants à Enges.
- Manager le personnel et effectuer quelques remplacements.
- Collaborer à la préparation du budget et veiller à sa mise en œuvre.

Profil souhaité:

- Diplôme de directeur-trice d'institution de l'enfance.
- Faire preuve de diplomatie et aisance dans les contacts humains.
- Très bonne connaissance du programme ETIC.
- Bonne maîtrise des outils informatiques usuels.
- Parfaite maîtrise de la langue française.
- Permis de conduire.

Remarques:

- Congés: 1 jour par semaine ainsi que toutes les vacances scolaires.
- La facturation, la comptabilité et les salaires sont gérés par la Commune.
- Application du statut de la fonction publique.

Entrée en fonction:

- A définir

Renseignements:

Ils peuvent être obtenus auprès de la Conseillère communale en charge du dicastère, M^{me} Salzmann Silva: claudine.salzmansilva@gmail.com

Les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae ainsi que des documents usuels sont à adresser par mail à: commune.cornaux@ne.ch.

Délai de postulation: 31 décembre 2022

CORNAUX



AVIS FIN DE TRAVAUX

Ouverture de la rue du Vignoble dès le jeudi 22.12.2022.

La rue du Vignoble sera ouverte au Trafic dès le jeudi 22.12.2022. Les travaux reprendront dès le 23.01.2023 pour les finitions.

La Commune de Cornaux tiens à remercier la population pour leur patience toute au long de cette année de travaux et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

LE CONSEIL COMMUNAL

AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX



ARRÊTÉ

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984,
Le Conseil communal de Cornaux informe les électeurs et électrices
De l'objet adopté par le Conseil général lors de sa séance ordinaire du 19 décembre 2022, soit :

Intitulé de l'arrêté:

1. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études
2. Arrêté relatif à l'imputation et répartition de la taxe d'équipement

Le délai référendaire prévu par la loi prendra fin le mercredi 1er février 2023.

Cornaux, le 23 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

CORNAUX



FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022 - 2023

HORAIRE RÉDUIT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le guichet de l'administration communale sera ouvert comme suit :

VE 23 décembre 2022	de 08h30 à 11h30
LU 26 au VE 30 décembre 2022	fermé
LU 2 janvier 2023	fermé
MA 3 au VE 6 janvier 2023	de 08h30 à 11h30
Dès le lundi 9 janvier 2023	horaire normal

D'ores et déjà, les Autorités ainsi que le personnel communal vous souhaitent un heureux Noël et une très Bonne Année 2023!

LA TÈNE



BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2023

Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil communal de La Tène a élu son bureau pour l'année prochaine.

Dès le 1^{er} janvier 2023, la composition du bureau sera la suivante:

Président	Martin Eugster
Vice-présidente	Valérie Dubosson
Secrétaire	Yannick Butin
Vice-secrétaire	Heinz Hoffmann
Membre	Daniel Rotsch

La Tène, le 20 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE



PROCLAMATION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL

Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil communal a proclamé élu conseiller général **M. François Pinsard**, suppléant de la liste du Parti Les Vert-e-s - Ecologie et Liberté (Vert-e-s de La Tène), en remplacement de Mme Léa Poggiali, démissionnaire.
La Tène, le 20 décembre 2022

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE



RECYCLAGE DE VOTRE SAPIN DE NOËL

Que faire de votre sapin une fois ses bons offices accomplis et avant que votre sol ne soit jonché d'aiguilles ?

Nous vous proposons d'accomplir un geste citoyen en le recyclant en copaux qui seront ensuite réutilisés pour divers besoins communaux.

À cette fin, nous vous invitons à apporter le vôtre au hangar de la voirie (Rue Louis-de-Meuron 8, à Marin), dès le **vendredi 6 janvier 2023**. D'avance, nous vous remercions de déposer votre sapin dans la benne prévue à cet effet.

Vous pourrez également l'apporter le :

samedi 7 janvier 2023, de 9h00 à 12h00

Vous pourrez ainsi, si vous le souhaitez, assister au processus de déchiquetage.

Afin de joindre l'utile à l'agréable, c'est avec plaisir que nous vous offrirons un verre de vin chaud.

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE



DÉCHETS ORGANIQUES / NOUVEAUTÉS 2023

Dès le 1^{er} janvier 2023, les contenants pour la collecte et le ramassage des déchets organiques seront limités aux standards suivants :

- containers à roulettes de 120 à 770 litres
- fagots de branches ficelés ne dépassant pas 1m20 de long pour 30 cm de diamètre

Tous les autres contenants, y compris les bacs à déchets de 3 à 8 litres, ne seront plus tolérés

Aussi, nous vous informons que les sacs et la vaisselle biodégradables et/ou compostables seront interdits pour des questions de revalorisation de ces biodéchets (compost).

Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au MEMODéchets 2023, disponible sur notre site internet, ou contactez le service Infrastructures au 032 886 65 00.

La Tène, le 19 décembre 2022

ADMINISTRATION COMMUNALE

LE CŒUR À L'OUVRAGE POUR NEUCHÂTEL



Experts
en solutions
énergétiques
globales





AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

I OUVERTURE RÉDUITE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En raison des Fêtes de fin d'année, le guichet de l'administration communale sera ouvert selon l'horaire suivant :

	Matin	Après-midi
Lundi 26 décembre au lundi 2 janvier 2023	Fermeture exceptionnelle toute la journée	
Mardi 3 au jeudi 5 janvier 2023	08h30 – 12h00	Fermé ou sur rendez-vous*
Vendredi 6 janvier 2023	08h30 – 13h30 (non-stop)*	

*Aucune permanence téléphonique n'est assurée durant les après-midis. L'horaire habituel d'ouverture des guichets reprendra le lundi 9 janvier 2023.

Veuillez noter les numéros d'urgence suivants :

Documents d'identité : 032 889 08 89

Horaires : www.ne.ch/autorites/DJSC/JUST/document-identite

Groupe E (électricité) : 026 352 52 52 – www.groupe-e.ch

Viteos (eau) : 0800 800 012

Ello (téléseau) : 032 729 98 78 – info@ello.ch

Voirie de La Tène : 079 240 72 30 (du 27 au 30 décembre 2022) ou no de piquet : 079 721 10 20

Police de proximité Le Landeron : 032 889 62 32

Service bénévole : merci de prendre note qu'aucun transport ne sera effectué du **lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023**. Reprise des transports le mardi 3 janvier 2023.

LA TÈNE

I AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23

Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115315

Parcelle(s) et coordonnées : 3457 - Marin - Epagnier ; 1206380/2567701

Situation : Sur le Crêt ; Rue Paul-Vouga 117

Description de l'ouvrage : Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur d'une maison d'habitation

Requérant(s) : Jean-Paul et Marie-Claire HONSBERGER , 2074 Marin-Epagnier ; Jean-Paul et Marie-Claire HONSBERGER , 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans : Demande de permis de construire :

Sanction minimale importance

Affectation de la zone : Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités : Périmètre de plan directeur de quartier : PDQ en vigueur / Sur le Crêt / Entrée en vigueur le 30.09.1996 ; Périmètre de plan de quartier : PQ en vigueur / Sur le Crêt 3 / Entrée en vigueur le 27.01.1999 ; Zone à bâtir : Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

I AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115104

Parcelle(s) et coordonnées : 1249 - Thielle - Wavre ; 1207816/2567878

Situation : Les Motteresses ; Les Motteresses 14

Description de l'ouvrage : Remplacement de la chaudière a mazout par une pompe a chaleur extérieure

Requérant(s) : Bernard Stauffer, 2075 Wavre

Auteur(s) des plans : Nicolas Marti, N. MARTI SA, 2520 LA NEUVEVILLE

Demande de permis de construire : Sanction minimale importance

Affectation de la zone : Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités : Zone à bâtir : Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

I AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115212

Parcelle(s) et coordonnées : 4118,4015 - Marin - Epagnier ; 1206306/2567262

Situation : Préfargier ; Préfargier 8

Description de l'ouvrage : Installation d'un groupe électrogène insonorisé

Requérant(s) : Diana Raffaella, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans : Georgios Androutopoulos, Rue Charles Perrier, 2074 Marin-Epagnier

Demande de permis de construire : Sanction minimale importance

Affectation de la zone : Zone d'utilité publique / Compétence Communale / Entrée en

vigueur le 07.06.1995 Zone agricole / Compétence Communale / Entrée en vigueur le

07.06.1995 Zone à protéger 2 / Lac / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités : Périmètre de protections des sites bâtis ; Zone de crêtes et de forêts -

Zone de vignes et grèves : Zone de vignes et grèves / Entrée en vigueur le 14.02.1966 ;

Zone à bâtir : Zone d'utilité publique / Compétence Communale / Entrée en vigueur le

07.06.1995 ; Zone agricoles et autres zones : Zone agricole / Compétence Communale /

Entrée en vigueur le 07.06.1995 ; Zone à protéger communale : Zone à protéger 2 / Lac

/ Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

I AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 114892

Parcelle(s) et coordonnées : 4429 - Marin - Epagnier ; 4432 - Marin - Epagnier ;

1206078/2567005

Situation : Rue des Tertres 42

Description de l'ouvrage : Modification et ajustement des aménagements extérieurs

Requérant(s) : Philippe Glardon, Lodge Glardons Sàrl, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans : Mikael Monteserin, Schwab-System, John Schwab SA, Platanenstrasse 7, 3236 Gampelen

Demande de permis de construire : Sanction définitive

Affectation de la zone : Zone d'habitation à faible densité 2 / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s) : Distance à la forêt

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

I AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115096

Parcelle(s) et coordonnées : 3181 - Marin - Epagnier ; 1206631/2567623

Situation : Chevalereux ; Rue des Perveuls 10

Description de l'ouvrage : Installation d'une génératrice temporaire

Requérant(s) : Fabian Baconat Medos Sàrl, 2000 Neuchâtel

Auteur(s) des plans :

Demande de permis de construire : Sanction minimale importance

Affectation de la zone : Zone industrielle / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités : Zone à bâtir : Zone industrielle / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 114997

Parcelle(s) et coordonnées: 4258 - Marin - Epagnier; 1206774/2566756

Situation: Sur les Planches; Rue des Sors 3

Description de l'ouvrage: Construction d'un local de stockage enterré avec monte-charge, démolition d'un dépôt et d'un couvert et pose de 3 conteneurs

Requérant(s): EM Microelectronic-Marin SA; Rue des Sors 3; 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans: Mauler Ingénieurs civils SA; Rue Philippe-Suchard 20; 2000 Neuchâtel

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone industrielle / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23

Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115228

Parcelle(s) et coordonnées: 3498 - Marin - Epagnier; 1206444/2567748

Situation: Sur le Crêt; Rue Paul-Vouga 173

Description de l'ouvrage: Pose d'une pompe à chaleur air-eau extérieure

Requérant(s): Hamid Reza Eslam, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Périmètre de plan directeur de quartier: PDQ en vigueur / Sur le Crêt

/ Entrée en vigueur le 30.09.1996; Périmètre de plan de quartier: PQ en vigueur / Sur

le Crêt 2 / Entrée en vigueur le 27.01.1999; Zone à bâtir: Zone d'habitation densifiée /

Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 16.12.22 au 16.01.23 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115289

Parcelle(s) et coordonnées: 2382 - Marin - Epagnier; 1206871/2568230

Situation: Fin de Mange; Fin-d'Epagnier Est 12

Description de l'ouvrage: Remplacement de la chaudière mazout par une pompe à chaleur AIR/EAU

Requérant(s): Frédy et Cosette AMEZ-DROZ, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans: Mario Buonomo TOP SUN ENERGY SA, Rue de l'Observatoire 32, 2000 NEUCHÂTEL

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 1 / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Zone à bâtir: Zone d'habitation à faible densité 1 / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

MISE AU CONCOURS

Pour son service Territoire, la commune de La Tène met au concours le poste d'un/e

chef-fe de projets urbaniste à 80%

Vos tâches essentielles

- évaluation des outils de planification communale (plans de quartier, plans spéciaux, etc...) et analyse de faisabilité des projets de planification
- structure des projets en différentes étapes et tâches
- définition des composantes de projet et validation auprès des instances techniques et politiques
- coordination interne et interservice, en particulier avec la planification communale et régionale et les permis de construire
- contribution à la rédaction des rapports et autres documents pour le Conseil communal et le Conseil général
- maîtrise des mandats d'étude
- connaissances des normes environnementales et lutte contre la pollution seraient des atouts

Formation et exigences

- formation d'urbaniste, idéalement complétée par un post-grade en aménagement du territoire ou formation jugée équivalente
- expérience de minimum 2 ans dans un domaine similaire
- formation et/ou expérience dans la gestion de projet et la conduite d'équipes pluridisciplinaires
- excellente capacité à analyser, synthétiser et identifier les enjeux, les risques et les opportunités
- maîtrise des outils informatiques usuels et aisance en rédaction
- connaissances générales du fonctionnement administratif d'une commune

Ce que nous offrons

- un poste à durée indéterminée
- une activité variée au sein d'une équipe dynamique et à taille humaine
- un champ professionnel diversifié dans un contexte urbain communal et inter-communal en mutation

Entrée en fonction: à convenir

Pour tout renseignement complémentaire:

Malissa Tomic, chef du service Territoire (032 886 65 00)

Les offres de service, accompagnées des documents usuels, sont à adresser jusqu'au 6 janvier 2023 à nathalie.schepis@ne.ch ou à l'Administration communale de La Tène, Auguste-Bachelin 4, 2074 Marin-Epagnier, à l'attention de Nathalie Schepis, avec la mention « **Chef-fe de projets urbaniste** ».

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 09.12.22 au 09.01.23 Publication FAO n° 49

Dossier SATAC n° 15203

Parcelle(s) et coordonnées: 2750 - Marin - Epagnier; 1206394/2568007

Situation: Sous les Vignes; Rue du Champ-des-Piécettes 12

Description de l'ouvrage: Pose d'une pompe à chaleur air-eau extérieure

Requérant(s): Philippe Godet, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 1 / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Zone à bâtir: Zone d'habitation à faible densité 1 / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.





AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 23.12.22 au 23.01.23 Publication FAO n° 51

Dossier SATAC n° 115305

Parcelle(s) et coordonnées: 3516 - Marin - Epagnier; 1206445/2567655

Situation: Sur le Crêt; Rue Paul-Vouga 141

Description de l'ouvrage: Installation d'une PAC air / eau extérieur

Requérant(s): Christian Meyer, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Périmètre de plan directeur de quartier: PDQ en vigueur / Sur le Crêt / Entrée en vigueur le 30.09.1996; Périmètre de plan de quartier: PQ en vigueur / Sur le Crêt 2 / Entrée en vigueur le 27.01.1999; Zone à bâtir: Zone d'habitation densifiée / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

ARRÊTÉ SOUMIS À RÉFÉRENDUM

L'arrêté ci-dessous est publié conformément à l'article 129 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Il peut être consulté à l'administration communale.

Séance du Conseil général du 15 décembre 2022.

Intitulé de l'arrêté:

- demande de crédit d'engagement de 500'000 francs pour l'assainissement de la toiture du collège de Wavre et pour la pose d'une installation photo voltaïque

Échéance du délai référendaire: mercredi 1^{er} février 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE

PORT DE LA RAMÉE / AVIS DE PRUDENCE AUX BAINEURS HIVERNAUX

Nous vous informons que les marches d'escalier de La Ramée sont glissantes et dangereuses en ces temps d'hiver, et surtout que la dernière marche est descellée.

Pour y remédier, la commune va procéder à une réparation de la marche concernée. Afin de garantir une bonne réalisation des travaux, ceux-ci ne seront exécutés qu'au cours du printemps 2023.

Dans l'intervalle, nous vous invitons à faire preuve de prudence lors de vos baignades. Vous remerciant d'avance de votre compréhension, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

La Tène, le 20 décembre 2022

ADMINISTRATION COMMUNALE

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 23.12.22 au 23.01.23 Publication FAO n° 51

Dossier SATAC n° 115207

Parcelle(s) et coordonnées: 4258 - Marin - Epagnier; 1206839/2566766

Situation: Rue des Sors 3

Description de l'ouvrage: Installation de deux monoblocs de ventilation sur la toiture

Requérant(s): Alexandre Béguin, EM Microelectronic SA, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone industrielle / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

HAUTERIVE-SAINT-BLAISE-LA TÈNE-CORNAUX-CRESSIER LE LANDERON-ENGES-LIGNIÈRES



COMMANDE D'ATTESTATIONS AU TRAVERS DU GUICHET UNIQUE

Toute personne qui souhaite un document émanant du contrôle des habitants à la possibilité de l'obtenir, via le guichet unique.

Les documents suivants sont disponibles:

- Attestation de domiciliations précédentes (domicile avec historique).
- Attestation de domicile.
- Attestation de séjour (secondaire).

Comment s'inscrire au Guichet unique? :



Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de votre contrôle des habitants. Les contrôles des habitants

ENGES



HORAIRE DE FIN D'ANNÉE

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration communale d'Enges sera uniquement ouverte les jours suivants:

- le jeudi 29 décembre 2022 de 09h00 à 13h30 et,
- le jeudi 05 janvier 2023 de 09h00 à 13h30.

Reprise de l'horaire usuel dès le mardi 10 janvier 2023.

Tout en vous souhaitant d'ores et déjà de belles Fêtes de fin d'année, nous vous prions de recevoir, nos salutations distinguées.

Administration communale

ENGES



ARRÊTÉ

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984,

Le Conseil communal d'Enges informe les électrices et électeurs, que les arrêtés adoptés par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 19 décembre 2022, peuvent être consultés à l'administration communale.

Il s'agit des arrêtés suivants:

- Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement pour les travaux de réfection de la traversée du centre du village de CHF 950'000.00
- Arrêté relatif à l'approbation du budget 2023 (non soumis au délai référendaire)

Le délai référendaire prévu par la loi prend fin le **mercredi 1^{er} février 2023**

LE CONSEIL COMMUNAL

CHÂTELLENIE DE THIELLE



FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE DURANT NOËL ET LE NOUVEL AN

Nous informons la clientèle que la déchetterie intercommunale de Cornaux sera fermée les:

24.12.2022, réouverture le mardi 27 décembre 2022 à 9h

31.12.2022, réouverture le mardi 3 janvier 2023 à 9h

Nous vous remercions d'avance d'en prendre bonne note.

CORNAUX-CRESSIER-ENGES-HAUTERIVE-LA TÈNE LE LANDERON-LIGNIÈRES-SAINT-BLAISE



ASSOCIATION NOCTAMBUS

Dans le canton de Neuchâtel, plusieurs services de bus différents permettent aux noctambules de se déplacer en toute sécurité durant les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. C'est le moyen le plus sûr pour les amoureux et amoureux de la nuit de rentrer chez eux. Sur le littoral et vers les vallées, le plus connu de ces bus nocturnes est le Noctambus, dont les premières dessertes remontent à 1999.

Retrouvez l'horaire sur:

www.neuchatelville.ch/sortir-et-decouvrir/transport-et-deplacement/noctambus

Vous pouvez acquérir des carnets Noctambus auprès de votre administration communale au prix de Fr. 35.- les 6 courses (dont 1 gratuit). Pensez-y aussi pour vos cadeaux de Noël.

Pour les courses entre Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, le NoctamRUN vous donne rendez-vous sur www.trans.ch/450/.

SAINT-BLAISE

La Commune a mal à ses finances

Le coefficient fiscal augmenté de 2 points

Présidé par Pascale Giron-Lanctuit, PS, le Conseil général était réuni, jeudi soir 15 décembre passé, à l'auditoire de Vigner. A l'ordre du jour, une décision majeure: l'augmentation de 66 à 68% du taux de l'impôt communal basé sur l'impôt cantonal dès 2023. La décision fut acceptée par 21 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

D'emblée, Claude Guinand, conseiller communal, en charge des finances, expliqua que le déficit attendu au budget 2023 atteindrait CHF 609'600.00. Avec l'augmentation demandée par le Conseil communal de deux points, il serait ramené à CHF 309'600.00. En fait, il aurait fallu quatre à cinq points de plus pour trouver l'équilibre du budget. Il a engagé les conseillers généraux à être responsables face à cette situation. Selon le Conseil communal, l'effort fiscal demandé aux personnes physiques est approprié. «*Il est le seul à permettre à la Commune de faire face à ses responsabilités*» clama-t-il. Au cas où un référendum serait lancé contre la décision du Conseil général pour pousser le taux de 66 à 68 %, il demanda de ne pas le signer.

Rapporteur de la Commission financière et de gestion, Charles Constantin, PLR, confirma que, dans sa majorité, la commission considérerait la hausse du coefficient fiscal opportune car la situation financière de la Commune est devenue fragile en raison de la baisse du revenu de l'impôt des personnes physiques qui n'est pas entièrement compensée par le nouvel impôt foncier perçu sur les immeubles de rendement et par la hausse des taux des emprunts à renouveler.

Lorenzo Zago, qui s'exprimait pour l'**Entente saint-blaïsoise**, considéra que l'augmentation proposée est éthiquement et socialement répréhensible. «*Alors que l'inflation a repris et que les primes des caisses-maladies ont augmenté, la Commune de Saint-Blaise veut en rajouter une couche.*» Il observa que si les rentrées fiscales diminuent, c'est bien parce que les gens gagnent moins globalement, fait même reconnu par le canton qui vient de décider des allègements d'impôt pour compenser la progression à froid. Il affirma que l'augmentation constituait une torpille contre le processus de fusion avec Hauterive, La Tène et Enges car qui propose une augmentation fiscale imagine pertinemment qu'un référendum sera lancé et aboutira facilement. Une controverse politique pourrait durer plusieurs mois et perturber tout effort pour donner une vision réformatrice à la nouvelle commune. Il pourrait faire capoter le projet de fusion. Il expliqua encore que l'augmentation n'est pas justifiée économiquement car la commune dispose d'une fortune nette de plus de 10 millions sans compter des réserves latentes, notamment la valeur du réseau électrique. Il rappela qu'en 2012 le Conseil communal, ap-

puyé par le PLR et le PS, avait voulu une augmentation de six points alors que la fortune communale était pratiquement à zéro. Refusée lors d'un référendum, il s'est avéré que le Conseil communal avait eu tort dans ses prévisions. Il conclut: *Comment voulez-vous que le Conseil communal, dont deux membres sur cinq sont toujours en exercice aujourd'hui soit crédible avec son attitude de père sévère éternellement pessimiste? Mais qui à ce propos s'est déjà trompé.*»

Rapporteur du **Parti libéral-radical**, Nicolas Bornand considéra l'impact crucial du vote sur l'avenir de la commune. Il déclara que l'an passé, le Conseil communal avait déjà mis au parfum les conseillers généraux quant à la fragilisation toujours plus marquée des finances communales. Affirmant que la période est mal venue pour demander une augmentation d'impôt, il constata que le Conseil communal ne peut malheureusement pas faire fi de la réalité des chiffres et que l'équilibre budgétaire ne peut que passer par la hausse du coefficient fiscal. La Commune doit faire face à d'importants travaux routiers (rues Daniel-Dardel, Maigroge, RC 5) imposés par le canton. Il affirma que les partisans d'une augmentation du coefficient fiscal ne se voient pas comme les torpilleurs du processus de fusion. «*Même si la décision prise peut être qualifiée de merdique, il s'agit de prendre nos responsabilités. La situation financière de Saint-Blaise impose une augmentation du coefficient fiscal.*

Il exprima les craintes face au lancement d'un référendum contre l'augmentation de l'impôt à Saint-Blaise en s'adressant à ceux qui l'encouragent: «Voulons-nous tuer la fusion dans l'œuf ou voulons-nous donner vraiment une chance à ce projet de fusion tout en améliorant la situation financière de la Commune? Plus que jamais, ce soir, nous sommes à la croisée des chemins.»

Il conclut: «*Sans grand enthousiasme, mais inquiet de l'état des finances communales, la majorité du groupe PLR accepte l'augmentation du coefficient fiscal.*»

S'exprimant pour le **Parti socialiste**, Olivier Blanchoud a d'emblée déclaré qu'il partageait l'entrée en matière de Nicolas Bornand. Il souhaita, cependant, apporter un autre regard plus philosophique.

Il se référa aux discussions de la Commission des finances et de gestion qui a su prendre ses responsabilités pour maintenir à flot les finances communales de Saint-Blaise et permettre d'apporter à la nouvelle commune fusionnée les finances les plus saines possibles. Un message positif est ainsi donné aux autres communes pour permettre un coefficient fiscal acceptable à la commune fusionnée. Il considéra que ne pas augmenter le taux fe-

rait de Saint-Blaise une commune mal notée par les banques. Il rappela que son «assurance fiscale» reposait sur quelques grands contributeurs. Il se référa au solide travail de réflexion de la Commission des finances et de gestion qui doit être respecté et suivi. «*Enfin, dit-il, l'argent récolté sous forme d'impôt constitue un des fondements du pacte social et l'un des moyens que nous nous donnons pour maintenir, voire développer, ce qui est utile à tous. Mettre nos forces en commun, c'est permettre un lendemain collectif et de nouvelles perspectives.*» Dans sa grande majorité, le groupe socialiste accepte l'augmentation du coefficient fiscal.

Budget 2023

Tenant compte de l'augmentation du coefficient fiscal largement approuvé, le budget de fonctionnement, encore déficitaire de CHF 309'600.00, fut accepté par 19 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.

Motion pour étudier du système d'incitations financières destinées à économiser l'énergie électrique

A une forte majorité, le Conseil général a largement accepté une motion d'Olivier Blanchoud, PS, ainsi libellée: «*Le Conseil général demande au Conseil communal d'étudier et de mettre en place, en liaison avec la commission des énergies, un système d'incitations financières (primes ou rabais substantiels) pour les particuliers qui économiseraient de l'énergie en 2023 par rapport à leur consommation 2022.*»

Autres objets

Pratiquement sans discussion, le Conseil général a, en outre, accepté un crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux, de CHF 270'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, de CHF 716'000.00 pour régler les coûts finaux, complémentaires et supplémentaires de la construction des trois nouveaux collèges et du collège existant de Vigner. Par 25 voix et 1 abstention. Il a approuvé la création d'une «Zone réservée aux «Fourmillières»».

CZ



Ho ho ho, c'est Noël tous les jours dans les colonnes du Bulcom

D'ici quelques heures, tout le monde pliera bagage et quittera son lieu de travail l'espace d'une parenthèse pailletée. Juste avant de se dire au revoir jusqu'à l'année prochaine, le Bulcom a ouvert ses pages à ses fidèles annonceurs qui vous présentent leurs bons vœux chacun à leur manière. Nous vous souhaitons à toutes et tous un Noël paisible et serein, dans l'amour du prochain.

BULCOM

Toute l'équipe du Bulcom vous souhaite de joyeuses fêtes

René Thueler

Matériel de soudure depuis 1977
La Ronde-Fin 17- 2087 Cornaux

Vous souhaitez de bonnes fêtes de fin d'année, et bonne réussite pour 2023



MUTTNER
MENUISERIE

MUTTNER MENUISERIE ÉBENISTERIE
Ville en Bise 7 | 2525 Le Landeron

RÉNOVATIONS | TRANSFORMATIONS
CHARPENTE | FENÊTRES | PORTES
CUISINES | VOLETS | STORES

T. 078 773 26 06 | e.muttner@bluewin.ch
www.muttner.ch

Nous vous souhaitons le meilleur dans la réalisation de vos projets et vous présentons avec sincérité nos vœux de santé et prospérité pour l'an nouveau.

LION
D'OR

rue Auguste-Bachein 6
2074 Marin-Epagnier
Tél. 032 753 16 61

**Bonnes Fêtes
à tous nos clients,
amis et connaissances**

**Ferrara Multiservices vous
souhaite de Joyeuses fêtes**



**FERRARA
MULTISERVICES**
079 289 66 39 NEUCHÂTEL

Oswaldo Ferrara
Neuchâtel

ferraramultiservices@gmail.com

- Service Transport
- Service Personnalisé
- Débarras
- Nettoyage
- Remplacement de Pneus
- Jardinage



Objectif Détente
Manucure et Pédicure



**Valérie vous remercie de votre fidélité
et vous souhaite de Joyeuses Fêtes**

Rue En Pellu 13 - 2074 Marin - 0796897715

PAPIERS PEINTS - DÉCORATION
P.-A. STAUFFER
 S.A.

PLÂTRERIE
PEINTURE

Plafonds suspendus - échafaudages
 Clos-Brochet 41 2000 Neuchâtel
 032 753 71 47 079 240 72 56

LES VRAIS PROS!

remercie sa fidèle clientèle de la confiance témoignée
 et lui présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023



FREPP
 Fédération suisse romande
 des entreprises de plâtrerie-peinture
 www.frepp.ch



Vœux chaleureux
 pour l'année 2023



Marianne Schneeberger
 Aquarelliste - Illustratrice

Atelier-Café Aquarelle à la carte

- Cartes de vœux
- Aquarelles
- Jeux de l'oie
- Kamishibai
- Livres pour enfants
- Café, thé, etc.

Route de Neuchâtel 20 | 2088 Cressier | Tél. 032 757 29 61
 marianne.creations@net2000.ch | www.aquarellealacarte.ch

Plâtrerie Peinture

Yves BIANCHI SA Fondée en 1900

Pommier 5
 2000 Neuchâtel

Tél. 032 724 20 40
 yvesbianchisa@bluewin.ch





MEMENTO DE JANVIER

LIGNIÈRES

- 31.12 **Soirée du Nouvel An 2022-2023**, musique et ambiance toute la nuit, hall d'entrée de la salle de gymnastique de La Gouvernière, organisé par le Ski Club Lignièrès.
- 21.01 **Kiosque à Musiques de la RTS en direct du 11h00 à 12h30**, salle de gymnastique de La Gouvernière, organisé par le Brass Band l'Avenir Lignièrès.

LA TÈNE

- 14.01 **OUVERTURE MENSUELLE DE LA LUDOTHEQUE**, DE 10H A 12H



CORNAUX

Noël des Aînés de Cornaux

Quel bonheur d'arriver sur le coup de 16h, dans cette belle salle de l'espace ta'tou décorée pour l'occasion par des mains de fées. Les tables étaient disposées de manière originales, dressées et décorées admirablement. C'est une belle équipe de dames du village, emmenée par Madame Evelina Von Gunten qui s'est activée durant toute la journée de ce jeudi 15 décembre afin que ce moment de partage soit agréable et lumineux pour tous les participants inscrit à ce repas. Environ 130 personnes ont répondu favorablement à cette invitation. Il fallait un peu de courage pour sortir de chez soi et affronter la pluie et le vent, mais la récompense en valait bien la peine. Confortablement installés autour de la table, entourés d'amis ou de voisins, avec un verre d'apéro venant du terroir corbonetch à la main les discussions allaient bon train pour tous les convives. Madame Isabelle Weber, présidente du conseil communal dans son message de bienvenue, remercie les Aînés présents pour leur engagement civique durant leur vie active, mais aussi pour celles et ceux qui le peuvent et le font encore durant les jeunes années de retraite.

Ensuite, l'arrivée sur la scène des élèves de trois classes primaires du collège de Cornaux a mis un terme momentanément aux discussions. Les chants de ce jeune chœur dirigé par Madame Sylvie Schoeni, ont conquis le public qui en redemandait. Avant de passer au délicieux potage préparé par les dames, le chœur d'hommes de Cornaux se réunissait encore devant la scène, pour exécuter quelques chants de son répertoire sous la direction experte du directeur Evan Metral. La suite du repas était composé d'une généreuse assiette de jambon avec des légumes et du gratin. Monsieur Frédéric Hammann, pasteur de l'entre-deux-lacs a apporté son message de Noël en cette période festive mais aussi troublée que nous vivons en parlant du pouvoir des mots, et de leur puissance. Le dessert, un chaud froid vanillé ainsi que le café, servi avec des assiettes débordantes de petits biscuits confectionnés par la dévouée équipe de dames aux fourneaux et au service ce jour là.

Quel privilège de pouvoir participer à ce grand moment de convivialité. Un tout grand merci à toutes les personnes qui se sont engagées pour que la fête soit belle.

IN



Photo: Roger Lohrer

LA NEUVEVILLE

Vendredi 13 janvier 2023 à 20h30 La GUSTAV 2022



Nous débuterons notre 2^{ème} partie de saison 2022-2023 par un concert pop, rock, rap, soul, world.

L'académie La Gustav (fondée par le chanteur du même nom) sélectionne chaque année une vingtaine de musiciens venus de toute la Suisse. Elle offre à ces jeunes talents âgés de 18 à 25 ans une formation continue sur toute une année. Elle les aide à créer, publier et interpréter leurs propres chansons. Comme un Neuvevillois (Arthur Harsch) fait partie de la cuvée 2022, il nous est paru évident de les accueillir chez nous.

Nous vous rappelons que vous pouvez souscrire un abonnement à demi-prix pour cette prochaine demi-saison, cela peut être un beau cadeau de Noël pour vous ou vos proches et vous permettra d'avoir prioritairement, dans la mesure du possible, l'accès aux tables. Des cartes cadeaux avec valeur à choix sont également disponibles en nous vous envoyons votre commande à l'adresse mail finances@latourderive.ch

Le détail de nos prochaines soirées et concerts 2023 sont accessibles sur notre site internet www.latourderive.ch et dans l'agenda du Courrier de La Neuveville

Joyeuses fêtes de fin d'Année 2022 et meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2023

Le comité du CTRR

LA NEUVEVILLE

TENNIS CLUB LA NEUVEVILLE

Carnet noir

A la veille de ces fêtes de fin d'année, la famille de François et Nadine Stalder ont eu la douleur de perdre le papa de François et Grand-Papa des trois fils dont Nicolas est membre du comité du TC. Toujours souriant, qu'il était agréable de rencontrer M. Willy Stalder en ville pour échanger quelques mots. En ces jours de tristesse, le comité ainsi que tous les membres du Tennis club tiennent à présenter à François et famille leurs sincères condoléances ainsi que leur sympathie.

Les news de Damien

Damien vient de glaner le titre de champion suisse de double. Remis de sa défaite en quart de finale du simple, Damien associé à Jakub Paul, a remporté de belle manière le titre de champion suisse de double. A ce niveau, c'est la deuxième fois que Damien remporte ce titre! Devant un nombreux public, la finale a tenu toutes ses promesses. Certains points, de classe internationale, ont épaté les connaisseurs (volées réflexes, amorties, accélérations) tout était réuni pour offrir une superbe finale, remportée en deux sets 6/4 6/4. Pour assurer un bon spectacle, il fallait deux bons adversaires. Ce fut le cas avec deux joueurs du top 15 national Steinegger Y et Staeheli L. On peut dire que Damien termine bien cette année 2022. Après quelques jours de repos, il reprendra l'entraînement intensif à mi-janvier pour repartir en tournois en février.

Premières infos pour 2023

Il ne sera pas organisé de nuit du tennis en 2023. (problème de disponibilité des courts au CIS)

L'assemblée générale aura lieu de 31 mars prochain et le tournoi d'ouverture est prévu le 29 avril 2023.

De plus amples détails vous seront fournis en janvier. En attendant bonne et heureuse année.

Le rédacteur du TC



1 billet de match de championnat
du **Hockey Club La Chaux-de-Fonds** et de **Neuchâtel Xamax**
2022/2023 offert pour **chaque membre TCS Neuchâtel !**

OFFRE LIMITÉE !

Billets à retirer au secrétariat du Centre TCS à Fontaines
Rue de l'Industrie 2 2046 Fontaines / Téléphone +41 32 853 36 49
Notre Centre de Fontaines sera fermé du 26.12.2022 au 03.01.2023.

Garage des Parcs Sàrl

Vente et réparations toutes marques



Helder Fernandes **032 725 29 79**
Rue de la Rosière 2 - 2000 Neuchâtel - www.garage-parcs.ch

Votre Agent RENAULT en ville de Neuchâtel

Lignièrès - A vendre Villa & Appartement - Rue de Montilier



1 villa disponible sur 3
1 appartement disponible sur 2

Appartement 4,5 pièces
de 103 m2 en PPE

Prix de vente CHF 595'000.-
Appartement à ossature bois

Le dossier complet est à votre disposition auprès de :



Tél : 079 822 44 41

E-mail : domenico.pisino@proxiservices.ch

Composition

- ✓ 4,5 pièces
- ✓ Sous-sol/Etages
- ✓ Buanderie/Cave
- ✓ Balcon
- ✓ 1 s.d.b/baignoire/WC/lavabo
- ✓ 1 s.d.b/douche/WC/lavabo
- ✓ 2 places de parc extérieur
- ✓ Panneau solaire photovoltaïque
- ✓ Construction : 2023/2024



LA NEUVEVILLE

Au programme !

ciné 2520
Association du Cinéma de La Neuveville
www.cine2520.ch

Unrueh

Drame, Historique de Cyril Schäublin,
avec Clara Gostynski, Monika Stalder



1870 à Saint-Imier. Joséphine, jeune ouvrière, fabrique la pièce maîtresse de l'horloge mécanique: le balancier. Exposée à de nouvelles façons d'organiser l'argent, le temps et le travail, elle s'engage dans le mouvement local des horlogers anarchistes, où elle rencontre le voyageur russe

Pyotr Kropotkie, géographe, cartographe et théoricien du communisme libertaire...

MA 27 déc à 20h30,
DI 3 jan à 20h30 et DI 8 jan à 17h
VO st fr/all - 6 (12) ans - 1h33 - Suisse

I wanna dance with somebody

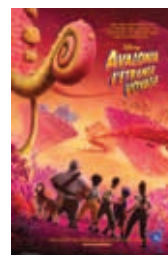
Biopic musical de Kasi Lemmons,
avec Naomie Ackie, Stanley Tucci.

Ce biopic est une célébration de la chanteuse Whitney Houston. Il propose un portrait sans fard de la femme complexe qui se cache derrière The Voice. De la jeune membre d'une chorale du New Jersey à la reine des charts et des awards, le public est entraîné dans un voyage énergique et plein d'émotions à travers la vie et la carrière de Whitney Houston.

ME 28 et VE 30 décembre à 20h30
VF - 8 (12) ans - 2h25 - USA

Avalonia : l'étrange voyage

Animation de Don Hall



Un fabuleux voyage au cœur d'une terre inexplorée et menaçante peuplée de créatures fantastiques en compagnie des Clade, une famille d'explorateurs légendaires dont les différends pourraient faire échouer leur dernière et de loin leur plus importante mission.

ME 28 et VE 30 décembre à 14h30
VF - 8 ans - 1h42 - USA

Avatar : la voie de l'eau

SF de James Cameron, avec
Sam Worthington, Zoe Saldana, Sigourney Weaver.



Se déroulant plus d'une décennie après les événements relatés dans le premier film, "Avatar : la voie de l'eau" raconte l'histoire des membres de la famille Sully (Jake, Neytiri et leurs enfants), les épreuves auxquelles ils sont confrontés, les chemins qu'ils doivent emprunter pour se protéger les uns les autres, les batailles qu'ils doivent mener pour rester en vie et les tragédies qu'ils endurent.

ME 4, VE 6, SA 7, DI 8 janvier à 20h30
VF - 14 (14) ans - 3h12 - USA

Le Ciné2520 sera fermé les samedi 24 et dimanche 25 décembre, ainsi que le samedi 31 décembre et dimanche 1er janvier.



LE LANDERON

Superbe ambiance lors du concert de la Chorale du C2T



Judi de la semaine dernière, l'aula du C2T bruissait de mille conversations dans l'attente du concert de la chorale de C2T (cycle 2). Parents, grands-parents, amis étaient impatients de découvrir les prestations de tous ces jeunes choristes réunissant les quatre chorales de Cressier, Cornaux, Lignières et Le Landeron sous la direction de Gérald Kottisch.

Laurent Winkler, directeur du C2T souhaitait la bienvenue aux spectateurs tout en étant ravi de voir un si grand nombre de personnes présentes pour un si beau concert de Noël. Il souligne que M. Kottisch met son temps libre, chaque semaine, au service des enfants afin de leur donner le plaisir de chanter. Réunis pour la première fois, ils présenteront ce soir-là tout le travail et la joie qu'ils ont à chanter après seulement une seule répétition générale.

Et les prestations commencent avec «Vive le vent», une toute belle interprétation en canon.

Un extrait d'«Améno» avec gestuelle suivi du «Petit renne au nez rouge» sur un rythme entraînant et également une belle gestuelle. Le concert se poursuit avec «chantons Noël du Gloria Alléluia» en poursuivant par le Noël des Poppys» très bel air souhaitant un joyeux Noël. Le concert se termine par «Petit Papa Noël» un peu revisité dans un rythme doux ou soutenu avec même une strophe en anglais. Une superbe réussite.

C'est un tonnerre d'applaudissements qui conclut ce concert, applaudissements intenses demandant naturellement un bis. C'est donc avec «Petit Papa Noël» et «le petit renne au nez rouge» que les enfants entonnent avec une gestuelle lumineuse en rouge et blanc, interprétations festives rythmées par le battement des mains du public.

Merci à Gérald Kottisch de prendre du temps pour amener les enfants à avoir du plaisir à chanter et à se produire. Un magnifique concert de Noël pour tous.

Le concert se termine sur une belle ovation avant que chacun se rende au foyer où les élèves de 11^e avaient préparé moult délices sucrés et salés et des boissons, le bénéfice étant réservé à leur dernière semaine au C2T.

LE LANDERON

Une belle réussite pour l'animation villageoise



Durant trois soirs de la semaine dernière, le centre du Landeron était à la fête. Décorée de petits sapins et de quatre cabanes bien achalandées en diverses nourritures, la place avait un bel air de fête pour accueillir la population.

Mercredi, dès le début de soirée, les festivités pouvaient commencer avec la découverte des fenêtres de l'Avent, les chants des enfants de l'école primaire et profiter, dans un froid des plus hivernal, de se réchauffer auprès de braseros, de prendre un vin ou un thé chaud et déguster, dans la bonne humeur, raclettes, risotto, saucisses ou encore huitres fraîches. Crêpes sucrées et pâtisseries apportaient encore un petit plus festif. Une belle affluence pour le premier soir.

Judi, malgré une pluie trop présente, le public ne s'était pas découragé, des tentes protégeant la place du mauvais temps ont ainsi permis de passer tout de même une belle soirée. Le spectacle de danse du groupe «Sismo Dance» qui, pour l'occasion, se tenait dans les locaux du NBA, pluie oblige, a rencontré un franc succès, les spectateurs ravis de voir toutes ces jeunes filles apporter de la joie dans des mouvements dansants bien maîtrisés. Bravo à elles et à leurs monitrices. Bien entendu, dégustations et réconfort de mets et de boissons étaient de la partie.

Vendredi, par une température quelque peu sibérienne, le public était au rendez-vous pour écouter les chants des enfants et profiter de cette dernière soirée festive. Les délices des cabanes et les huitres ont enchanté les estomacs dans une magnifique ambiance et toutes les sociétés étaient ravies de voir autant de monde, une affluence qui faisait plaisir.

Cette édition a été festive et des plus conviviale dans une ambiance musicale agréable. Le public a apprécié le fait de pouvoir manger chaud, de se retrouver en bonne compagnie dans une ambiance chaleureuse. Grâce à l'engagement des membres du comité de l'USLL, des sociétés locales (AJL, APL, Cécilienne, Église catholique, FCLL, LLAD, Médiévaux. Tennis club), des travaux publics et de la Commune, la fête fut belle. Une idée générale que l'on souhaite voir perdurer.

CP

CP



Nouveau salon de coiffure à Saint-Blaise

- Barbrière
- Coloriste
- Brevet fédéral
- Soins et massages du cuir chevelu

032 753 17 02



Ambiance conviviale et chaleureuse
Venez profiter d'un moment de détente chez nous

Nous aidons quand beaucoup manque.



secours d'hiver
Suisse

www.secours-d-hiver.ch
CCP 80-8995-1



LA MAISON DU DORMIR



Technogel[®]
Sleeping

15% de remise sur
tous les matelas et oreillers

Rue du Seyon 23
2000 Neuchâtel
032 724 66 76
info@lamaisondudormir.ch

lamaisondudormir.ch



CORNAUX

Un défibrillateur au milieu du village



Vice-président du Conseil communal de la commune de Cornaux, jusqu'à la fin de ce mois, Olaf Makaci, est tout d'abord médecin. Ce n'est pas pour rien qu'on le retrouve aujourd'hui, devant un projet qui lui tient à cœur: le défibrillateur installé cet été devant l'espace Ta'tou, accessible à tous, au centre même du village.

Idéalement situé devant l'entrée principale de la salle de spectacle, il est aussi accolé à la salle de sport, à quelques mètres de l'école et à quelques pas de la maison de commune! Cet appareil moderne, est alimenté en permanence et déclenche un appel

d'urgence ainsi qu'une géolocalisation lorsque qu'il est décroché du mur. Mais Olaf Makaci en convient «le secret ce n'est pas l'appareil, c'est l'humain! Et c'est l'aide des premières minutes qui compte!» C'est pourquoi, la population a été invitée à s'inscrire à des formations pour apprivoiser l'objet et de revoir les gestes de premiers secours. Durant les quatre prochaines années, il est donc prévu une dizaine de sessions pour former les habitants de Cornaux qui le désirent. Les premiers ateliers ont déjà eu lieu et les prochains affichent déjà complet! L'autre point fort de ce projet, c'est la formation auprès des plus jeunes, voulue par Olaf Makaci. En effet, les deux classes de huitième année de Cornaux ont eu la chance de bénéficier d'un cours de premiers secours avec usage du défibrillateur, grâce au soutien de la direction du Centre des deux Thielles et des enseignants. «C'était sublime! C'est du concret, les enfants apprennent vite, j'étais très fier d'eux et il était judicieux de leur montrer l'appareil afin qu'ils comprennent son importance et afin d'éviter aussi qu'il soit saccagé. Les enfants ont un rôle à jouer dans la solidarité du village et les retours sont extrêmement positifs notamment dans les échanges qu'ils ont pu avoir avec leurs parents. Ils recevront même prochainement une attestation!» déclare encore Olaf Makaci. Il relève également que les clubs sportifs s'entraînant à Cornaux ont également pu bénéficier d'un cours, s'ils le désiraient.

Un projet au coût modeste puisqu'entre l'implantation et la formation, la commune a déboursé environ cinq mille francs. Mais selon Olaf Makaci «la santé a un coût mais la vie n'a pas de prix!» Il espère d'ailleurs qu'à l'avenir, un tel appareil sera aussi installé au terrain de foot de Cornaux et il rappelle que le garage Volvo en possède déjà un.

Les personnes intéressées à suivre un cours de premiers secours avec initiation au défibrillateur peuvent encore prendre contact avec la commune pour les sessions à venir, afin d'être placés sur liste d'attente.

Enfin, le rêve d'Olaf Makaci serait que d'autres communes suivent l'exemple de Cornaux car «je crois fermement à la formation des interventions précoces aidantes» dit-il en guise de conclusion.

IN

Autres communautés religieuses

Eglise Evangélique Marin

Dimanche à 9h30: culte avec St-Cène, école du dimanche et garderie

Mercredi à 20h: réunion de prières

Jeu de 12h-13h30: Club d'enfants «Jeu de midi» (7-11 ans)

Vendredi à 20h: Groupe de jeunes (dès 13 ans)

Nos rencontres ont lieu dans l'Espace Perrier, Rue Charles-Perrier 2

Pour les modalités d'organisation, nous vous invitons à consulter

notre site Internet : www.eeme.ch

Eglise réformée évangélique

Le coin des jeunes

Groupe de jeunes (BUZZ) pour tout renseignement, contactez l'animateur de jeunesse, Gaëtan Broquet, 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

ENTRE-DEUX-LACS

Samedi 24 décembre: 17h30 Noël tous âges pour toute la paroisse avec marche depuis le centre paroissial de Cressier. Bienvenue à tous cette célébration festive et pour le thé et le vin chaud qui suivront!

Samedi 24 décembre: Calendrier de l'Avent du village de St-Blaise, fenêtre illuminée au foyer et apéritif à 18h00.

Pour le repas canadien qui aura lieu dès 19h30, s'annoncer à Delphine Collaud, 079 312 52 43.

Conférence de Michel Kocher le **mercredi 18 janvier** à 20h au temple du Bas à Neuchâtel dans le cadre de la **Semaine de l'Unité**.

Etudes bibliques «Il a marché parmi nous!»

Cinq soirées avec le pasteur Frédéric Hamman pour se questionner sur les évangiles et découvrir quelques clés qui nous permettront de saisir toujours davantage la personne et l'œuvre de Celui qui est au cœur de notre foi: Jésus de Nazareth!

Les mercredis 25 janvier, 1, 8, 15 et 22 février 2023 de 20h à 21h30 au centre paroissial réformé de Cressier.

Le **Théâtre Terre Nouvelle** vous présente la pièce «**A grands coups de poêle**», les **vendredi 27 et samedi 28 janvier à 20h et le dimanche 29 janvier à 17h** au temple du Landeron.

Davantage d'info sur le site www.entre2lacs.ch

Cultes Entre-deux-Lacs

Samedi 24 décembre

17h30 Noël tous âges avec marche depuis le centre paroissial de Cressier. Venez célébrer avec les enfants!

22h00 Veillée de Noël au temple de Lignières.

23h00 Veillée de Noël au temple de St-Blaise.

Dimanche 25 décembre

10h00 Culte unique de Noël au temple du Landeron.

Dimanche 1^{er} janvier

10h00 Culte unique au temple de St-Blaise.

Dimanche 8 janvier

10h00 Culte unique, retour du camp de ski, au centre paroissial réformé de Cressier.

Samedi 14 janvier

17h00 Culte à la chapelle d'Hauterive

Pour les cultes à MONTMIRAIL, veuillez consulter le site internet www.montmirail.ch

SAINT-BLAISE-HAUTERIVE-MARIN

Marin:

Mardi 17 janvier

Repas de midi à la cure (Foinreuse 6). Pour toute personne désireuse de manger en bonne compagnie!

Inscriptions jusqu'au lundi midi auprès de Mme Françoise Messerli / 077 415 83 82 / efmesserli@hotmail.com Prix: CHF 12.-

CORNAUX-CRESSIER-THIELLE-WAVRE-ENGES

Cressier:

Chaque mercredi

dès 9h00 **Café du partage et de l'amitié** au centre paroissial réformé de Cressier. Rencontres œcuméniques. Bienvenue à chacun!

Mardi 3 janvier

10h00 Culte au Home St-Joseph.

LIGNIÈRES-LE LANDERON

Lignières:

Dimanche 25 décembre

9h45 Transport depuis l'église pour le temple du Landeron.

Dimanche 1^{er} janvier

9h30 Transport depuis l'église pour le temple de St-Blaise.

Dimanche 8 janvier

9h30 Transport depuis l'église pour le centre paroissial réformé de Cressier.

19h00 Temps de méditation et de prière au temple de Lignièrès (chaque 2^{ème} et 4^{ème} dimanche du mois).

Le Landeron:

Mercredi 11 janvier

15h00 Culte au home Bellevue.

L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile: découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important.

Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner - prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS:

Pasteurs

Delphine Collaud, tél. 079 312 52 43, Delphine.Collaud@eren.ch

Frédéric Hammann, tél. 079 101 35 73, frederic.hammann@eren.ch

Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch

Frédéric Siegenthaler, tél. 079 733 74 78, frederic.siegenthaler@eren.ch

Coordinatrice de l'enfance

Fanny Ndong, tél. 078 728 88 31, fanny.ndongo@eren.ch

Animateur de jeunesse

Gaëtan Broquet, tél. 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignièrès:

Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch

Temple et salle de paroisse du Landeron:

Frédéric Loeffel, tél. 078 920 31 34, frederic.loeffel@bluewin.ch

Centre paroissial réformé de Cressier:

Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.

Foyer de St-Blaise: Sandrine Minguely, 032 753 41 27

Contact: foyerstblaise@gmail.com

Agenda et diverses infos: www.entre2lacs.ch/foyer

Secrétariat pastoral et paroissial:

Grand-Rue 15, 2072 St-Blaise, tél. 032 753 03 10

(mercredi – jeudi – vendredi) entre2lacs@eren.ch

Eglise catholique romaine

Paroisse de Saint-Blaise

Vendredi 23 décembre

09h00 Messe à Saint-Blaise suivie des confessions individuelles

Samedi 24 décembre

11h00-12h00 Confessions individuelles

18h00 Messe de Noël pour les familles à Saint-Blaise. Les enfants qui participent à la messe sont convoqués à 17h30 à la salle sous l'église

00h00 Messe de Noël (de minuit) à Saint-Blaise

Dimanche 25 décembre

09h00 Messe de la Nativité du Seigneur à Saint-Blaise

10h30 Messe de la Nativité du Seigneur à Saint-Blaise

Lundi 26 décembre

08h00-11h00 Ouverture du secrétariat

09h00 Messe à Saint-Blaise

Mercredi 28 décembre

11h00 Communion des malades à domicile

Jeudi 29 décembre

08h00-11h00 Secrétariat fermé

Vendredi 30 décembre

09h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 31 décembre

18h30 Messe de la Saint Sylvestre à Saint-Blaise

Lundi 1^{er} janvier 2023

10h30 Messe de Nouvel an. Sainte Marie Mère de Dieu à Saint-Blaise

Mardi 3 janvier

08h00-11h00 Secrétariat fermé

09h00 Messe à Saint-Blaise

Mercredi 4 janvier

10h30 Messe et visites au home Le Castel à Saint-Blaise

Jeudi 5 janvier

08h00-11h00 Ouverture du secrétariat

Vendredi 6 janvier

09h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 7 janvier

18h30 Messe de l'Epiphanie du Seigneur à Saint-Blaise

Dimanche 8 janvier

10h30 Messe de l'Epiphanie du Seigneur à Saint-Blaise

Mardi 10 janvier

08h00-11h00 Ouverture du secrétariat

09h00 Messe à Saint-Blaise

Mercredi 11 janvier

15h00-17h00 Catéchisme 8^{ème} et 9^{ème} Harmos dans la salle sous l'église

18h30 Rencontre des confirmands

Jeudi 12 janvier

08h00-11h00 Ouverture du secrétariat

Vendredi 13 janvier

09h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 14 janvier

17h00-Catéchisme 3^{ème} et 4^{ème} Harmos dans la salle sous l'église

18h30 Messe des familles à Saint-Blaise animée par les 3^{ème} et 4^{ème} Harmos

Dimanche 15 janvier

09h00 Messe à Saint-Blaise

10h00 Culte au temple de Saint-Blaise. Semaine de l'unité de tous les chrétiens. Pour inscrire vos enfants à la catéchèse, merci de contacter la

Cure de Saint-Blaise, rue du Port 3, 2072 Saint-Blaise, mardi ou jeudi matin de 8h à 11h ou nous écrire à paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch

Paroisse de Saint-Blaise

Secrétariat mardi et jeudi matin de 8h à 11h

Rue du Port 3 / 2072 Saint-Blaise / 032 753 20 06 / paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch

Répondant: Abbé Leonardo Kamalebo 079 683 44 36

Paroisse de Hauterive

Dimanche 1^{er} janvier 2023

09h00 Messe de Nouvel an. Sainte Marie Mère de Dieu à Hauterive

Samedi 7 janvier

09h00 Messe de l'Epiphanie du Seigneur à Hauterive

Dimanche 8 janvier

09h00 Messe de l'Epiphanie du Seigneur à Hauterive

Paroisse de Neuchâtel

Jeudi 12 janvier

19h00-20h30 Rencontre autour de Maurice Zundel à Neuchâtel

Paroisse de Cressier-Cornaux

Dimanche 25 décembre

10h00 Messe de Noël animée par la chorale

Mardi 27 décembre

11h15 Messe au Foyer

Jeudi 29 décembre

11h15 Messe au Foyer

Samedi 31 décembre

17h00 Messe

Mardi 03 janvier 2023

17h00 Messe

Mardi 05 janvier

11h15 Messe au Foyer

Samedi 07 janvier

17h00 Messe à Cornaux

Paroisse de Landeron-Lignièrès

Vendredi 23 décembre

17h45 Chapelle: adoration – méditation

18h15 Chapelle: messe

Samedi 24 décembre

17h00 Messe de Noël des familles à l'église

21h00 Messe de la nuit de Noël à l'église

Vendredi 30 décembre

17h45 Chapelle: adoration – méditation

18h15 Chapelle: messe

Dimanche 01 janvier 2023

10h00 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

Vendredi 06 janvier

17h45 Chapelle: adoration – méditation

18h15 Chapelle: messe

Dimanche 08 janvier

10h00 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Eglise 1, CP 30, 2088 Cressier
079 367 79 32. Secrétariat à disposition le mardi et le vendredi après-midi
– 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch



NEUCHÂTEL

La revue neuchâteloise à nouveau au rendez-vous cette année

Une équipe artistique de haut niveau et de l'humour à profusion



Après une première édition en décembre 2021 qui a rencontré un franc succès, et ceci malgré la pandémie et les mesures sanitaires, la Revue neuchâteloise va reprendre le devant de la scène dès le 29 décembre au Théâtre du Passage à Neuchâtel, pour ensuite faire escale à La Chaux-de-Fonds, au Théâtre des Abeilles, dès le 20 janvier 2023.

La Revue neuchâteloise sera composée, à un rythme soutenu, d'une vingtaine de sketches à l'esprit vif et mordant traitant de différents sujets d'actualités régionaux, nationaux et internationaux, toujours du point de vue du bon Neuchâtelois! Comme le relève David Charles Haerberli, à l'initiative de ce beau projet, « nous allons aborder l'actualité et nous nous sommes axés surtout sur le sociétal. Le climat, le Qatar, mais également la question transgenre,

tout y passera avec humour et légèreté, des sujets traités à la manière neuchâteloise. » Les auteurs ont aiguisé leurs plumes et sont prêts à tailler tous les costards que l'actualité leur offrira. Du sur mesure pour un monde (et un canton!) qui ne cesse d'inviter à prendre l'adversité avec humour. Quitte à pleurer, autant que ça soit de rire! L'écriture des sketches est en effet assurée par Christophe Bugnon, Vincent Held, Matthieu Béguelin, Julien Opoix et David Charles Haerberli.

Le casting a quelque peu évolué par rapport à 2021 et se compose de 3 femmes et de 4 hommes avec l'ambition première de hisser le spectacle à un haut niveau de qualité, tout en le maintenant accessible au plus grand nombre. Les comédiennes et les comédiens qui se produiront sur scène sont: Stéphanie Kohler, Carine Martin, Jenny Lorant, Jessie Kobel, David Charles Haerberli, Jacques Mooser et Karim Kherdouci.

Des acrobaties seront réalisées par deux jeunes gymnastes neuchâteloises d'Acro Gym Neuchâtel, récemment sacrées championnes suisses 2022, et Karyl País, en sa qualité de chorégraphe, ajoutera du rythme avec des danseurs professionnels de la Movement Dance School. De par son expérience et ses compétences,

Jenny Lorant, comédienne de la Revue, prendra également un deuxième rôle en tant que coach vocale. La mise en scène est créée par Matthieu Béguelin et la technique, quant à elle, est assurée par les techniciens du Théâtre du Passage. A noter qu'une représentation un peu particulière se tiendra le soir du réveillon au Théâtre du Passage. En effet, le 31 décembre, nous réservons aux spectateurs une soirée pleine de surprises et de rebondissements, avec des invités de marque et la possibilité de réserver le repas de Nouvel An au restaurant Chez Max & Meuron.

Neuf représentations qui promettent donc d'être aussi hilarantes qu'inoubliables, tout en faisant la part belle aux arts de la scène, au chant, à la danse, tout à l'image de David Charles Haerberli, initiateur du projet, qui vient du monde de la danse et de la comédie musicale.

CS

La Revue neuchâteloise:

Théâtre du Passage à Neuchâtel: 29, 30, 31 décembre 2022 et 5, 6 janvier 2023

Théâtre des Abeilles à La Chaux-de-Fonds: 20, 21, 27, 28 janvier 2023

Réservez rapidement si vous souhaitez vous assurer une place et vous tordre de rire!

SAINT-BLAISE

Aujourd'hui « Au Bocca »

Le dernier jour de Claude Frôté



Pincement de cœur pour celles et ceux – ils étaient nombreux – qui appréciaient Claude Frôté, 66 ans, installé depuis 36 ans au « Bocca », restaurant étoilé apprécié des gens de la région et d'ailleurs pour son accueil, sa cuisine et sa chaleur humaine.

Né dans une famille de La Neuveville, diplômé de

l'École hôtelière de Lausanne, Claude Frôté (photo Adrian Ehrbar) a rêvé de pouvoir reprendre un restaurant haut de gamme. En 1986, son rêve est réalisé. Il reprend le restaurant « Chez Norbert » qu'André Facchinetti avait créé en 1966 à l'Avenue Bachelin 11. Dans la foulée de ses prédécesseurs, avec son personnel, Claude Frôté a su donner au « Bocca » une aura toute particulière. Passionné par la cuisine, travailleur, persévérant, affable, il réunissait en lui toutes les qualités attendues d'un grand chef. Il ne transigeait pas avec les produits du terroir. Pas de produit préfabriqué, des saveurs franches qui tiennent compte de la ronde des saisons. Passionné d'œnologie, il a aussi élaboré son vin conservé dans les caves de la Tour carrée, à La Neuveville.

Il a su donner à son établissement un décor habillé d'œuvres d'art modernes: il a créé une terrasse fraîche de verdure pour atténuer les fortes chaleurs estivales.

Tout cela a valu à Claude Frôté d'inscrire son restaurant dans les grands guides gastronomiques tout en étant un homme simple qui a accueilli de grandes personnalités de plusieurs mondes, notamment politiques et artistiques.

Au journal « *Le Gouvernail* », il précisait dans son no de mars 2020: « *J'aime une cuisine épurée, simple et vraie. Notons que la cuisine simple n'est pas facile à faire car on ne peut rien y camoufler, à l'inverse d'une cuisine très compliquée. Moi, j'ai deux, voire trois goûts dans l'assiette, c'est tout.* »

Le chef français Alexandre Luquet, 44 ans, venu de la Pinte communale d'Aigle, bien cotée, qu'il a tenue pendant 10 ans, lui succédera dès janvier 2023. Il est le bienvenu; il reprend l'équipe du « Bocca » pour assurer sa bonne continuité.

Claude Frôté s'en va. On ne saurait le laisser s'en aller sur le chemin de la retraite sans le remercier de tout ce qu'il a apporté à Saint-Blaise. Hors du village, parfois bien loin, lorsqu'on prononce le nom de Saint-Blaise, l'interlocuteur ajoute: « *Saint-Blaise, le Bocca!* ».

C'est tout dire.

Claude Zweiacker

Boutique L'Occitanie
Vous présente ses meilleurs vœux et vous remercie de votre confiance

SAINT JAMES
 L. Marti-Vessaz – 2072 Saint-Blaise
 032 753 04 84 – Taille du 36 au 52

CE WEEKEND

Call Jane
 VE 23 décembre à 20h30

Samedi et dimanche : relâches

ACTUELLEMENT EN SALLE

Unruh
 MA 27 déc

Avalonia : l'étrange voyage
 ME 28 et VE 30 déc à 14h30

I wanna dance with somebody
 ME 28 et VE 30 déc à 20h30

A VENIR...

Avatar – la voie de l'eau
Le Chat Potté 2

www.cine2520.ch



DOMINIQUE ANTENEN (SPEAKER OFFICIEL DU HC BIENNE)

«C'est ma deuxième famille!»



Au HC Bienne, Dominique Antenen occupe la fonction de speaker depuis 32 ans. Rien que ça! (photo ldd)

Speaker officiel du HC Bienne depuis 1990, Dominique Antenen assure la communion entre la glace et le public. Un exercice qu'il maîtrise à la perfection grâce à sa grande faculté de mettre de l'émotion dans son intonation. L'animateur vedette de TeleBilingue se sent si proche du club seelandaï que qu'il le considère un peu comme sa deuxième famille. Cette grande proximité ne l'empêche toutefois pas de garder son sang-froid dans les moments chauds vécus à la Tissot Arena. La marque des grands professionnels.

A Bienne, Dominique Antenen est tellement célèbre qu'il lui arrive régulièrement de signer des autographes. Comment expliquer cette popularité? Tout simplement par le fait qu'on le voit partout. A la TV, à la Tissot Arena et même sur des panneaux publicitaires disséminés au centre-ville de Bienne.

Accessible, spontané, jovial, ouvert d'esprit, le speaker du HCB est le genre de gars avec lequel tu partagerais volontiers une fondue tant sa bonne humeur est contagieuse. Avant

d'entrer dans la grande famille du HC Bienne, Dominique avait déjà passablement roulé sa bosse. Cours de théâtre à Paris, animation dans les radios de la région, comédien à La Théâtrale de Bienne: de quoi se débrouiller la moindre pour prendre la parole en public. Et en deux langues pour ne rien gâcher. Oui, le bilinguisme, c'est sa marque de fabrique, son label qualité.

«Je suis votre homme!»

Le décor étant planté, on peut maintenant revenir brièvement sur une étape importante: celle qui est à l'origine de son arrivée au HC Bienne. «En 1990, j'animais la Marche de l'espoir «Terre des Hommes» lorsque le directeur sportif du HC Bienne de l'époque, Lucien Ramseyer, m'a demandé si je ne connaissais pas quelqu'un pour assurer la fonction de speaker. Je lui ai répondu: je suis votre homme!» Le début d'un véritable conte de fée. En effet, durant toutes ses années, Dominique Antenen ne s'est pas contenté de cette seule fonction au sein du club seelandaï. Il a également occupé le poste de responsable marketing et de président du fans club. Toujours bénévolement, bien entendu.

Jamais à l'abri d'un couac!

Dans sa fonction de speaker, Dominique Antenen n'est évidemment jamais à l'abri d'un couac: «Il m'est arrivé d'annoncer le nom de la mauvaise équipe ou de parler alors que le micro était encore ouvert, mais rien de bien méchant», confie-t-il. «Dans la cabine de chronométrage, nous sommes cinq personnes et cette collaboration dure depuis très longtemps. Il règne un bel esprit de solidarité entre nous et si je loupe quelque chose, on me souffle instantanément la réponse.»

Au micro, la grande force de Dominique Antenen réside dans sa facilité à transmettre de l'émotion. Il fait partie intégrante du spec-

tacle. En principe, le public fait avec et c'est la plus belle des récompenses. Mais parfois, sans qu'il ne sache vraiment pourquoi, la mayonnaise ne prend pas, ce qui peut lui laisser l'impression de se prendre un râteau, un peu comme quand une charmante jeune fille vous refuse une danse, pour prendre un exemple qui parle au soussigné.

Dans l'attente du titre...

Ne pouvant évidemment pas assurer l'intégralité des matches de la première équipe à la Tissot Arena pour occuper la fonction de speaker, Dominique Antenen peut s'appuyer sur un remplaçant de luxe en la personne d'Olivier Piguët. «C'est aussi très agréable de venir à la Tissot Arena sans rien faire et savourer ainsi le match en toute décontraction», signale-t-il. Dominique Antenen garde de très bons souvenirs du Stade de glace: «J'allais déjà aux matches du HC Bienne dans ma jeunesse. Ma maman m'avait tricoté une écharpe qui me grattait. Je ne peux pas l'oublier...» Si Dominique Antenen a déjà vécu des instants magiques avec le HC Bienne comme un titre de champion de LNB ou une promotion en LNA, il n'a encore jamais assisté à la célébration d'un sacre de champion de Suisse et compte bien savourer ce moment un jour. D'ici-là, il continuera de faire vibrer le public de la Tissot Arena avec l'enthousiasme qui le caractérise.

Olivier Odiet



**Marquage publicitaire
Impression digitale
Décoration adhésive**

ADL
PUBLICITÉ

Grand-Rue 4 | 2035 Corcelles NE
032 727 20 00 | info@adl.ch
WWW.ADL.CH

Electroménagers ● Professionnels ● Cuisines ● Dressings ● Cuisines d'extérieur

f.joss
sa

Nous vous souhaitons
de très belles fêtes...

et une merveilleuse
année 2023...

● rue Auguste Bachelin 9 ● 2074 Marin ● www.fjoss.ch ● info@fjoss.ch ● 032 763 02 63

LIGNIÈRES

Au Conseil général annonce d'une démission à l'exécutif

Réuni le 15 décembre à sa dernière séance de l'année, le législatif de Lignières, conduit par Jérôme Ribeaud PS, a pu délibérer dès le quorum atteint, soit dès l'arrivée d'un élu annoncé en retard.

En préambule le président a donné lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, du conseiller communal Hans-Christoph Schmidt, PLR. L'exécutif a pris acte. Pour lui succéder aucun prétendant PLR ni autre candidat n'est annoncé à cette séance. Au contraire le Conseil d'Événements scolaires (CESC) a trouvé en la personne de Marie d'Alosio, une nouvelle membre venue pourvoir un poste vacant.

Commission de police du feu et de salubrité publique

Recruter de nouveaux commissaires est devenu difficile, et les visites de conformité à effectuer au niveau de la police du feu ont drastiquement diminuées depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 du nouveau Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (RALPDIENS). Compte tenu de ces éléments la commune propose de ramener de 7 à 5 l'effectif de la Commission de police du feu et de salubrité publique. Par un vote unanime les élus acceptent cette proposition. Nommé à la ladite Commission, Adrien Paul porte celle-ci à 4 membres auxquels s'ajoute un conseiller communal.

Crédit de Fr. 175'000 pour le réseau d'eau potable

L'installation de deux turbidimètres, la mise à jour des automates servant à la télégestion et l'intégration des données en provenance de la télégestion de Lignières sur le poste de commande de Viteos SA, occasionnent des travaux dont le coût s'élève Fr. 175'000.-. Le CC estime plus avantageux de réaliser ces travaux de manière simultanée, façon de faire qui permet de créer des synergies et de réduire les heures d'ingénierie et de montage. Une subvention cantonale de l'ordre de 20% est probable. Le crédit est accepté à l'unanimité.

Communications du Conseil communal, à tour de rôle

Josiane Chiffelle. - Assainissement du collège de la Gouvernière: la pré-étude n'a pas avancée comme espérée, du moins le cahier des charges du mandat d'étude parallèle est finalisé et a été envoyé à la SIA pour valida-

tion. Le dossier est suivi. Départ du concierger: en charge de la conciergerie des bâtiments communaux, notamment du collège de la Gouvernière, et après 9 ans de service, François Wermeille a fait valoir son droit à une retraite anticipée qu'il prendra à partir de fin avril 2023. Son poste a été mis en concours, au terme des auditions le choix s'est porté sur Patrice Krieg engagé au 1^{er} avril 2023. François Wermeille est remercié pour son engagement envers le village et pour les excellentes relations de travail entretenues avec les collaborateurs et les autorités communales. Plein succès lui est souhaité dans la réalisation de ses futurs et nombreux projets. Sociétés locales: après deux années difficiles les sociétés locales ont redoublé d'efforts dans les activités et manifestations remises sur pied, elles sont remerciées par le CC de s'être engagées à rendre le village vivant et attractif.

Fabrice Bonjour - Rue Fin-de-Forel: Deux caniveaux nouvellement installés servent à évacuer l'eau qui inonde la rue en cas de gros orages. Fermier pour l'estivage dans les pâturages communaux: Les candidatures reçues sont en cours d'examen.

Serge Gaillard - CAD: l'expertise réalisée au niveau des installations électriques démontre l'importance des assainissements à effectuer ces prochaines années. A cet effet, une demande de crédit munie d'un rapport circonstancié sera présentée début 2023. Biogaz/raccordement au CAD: l'étude en cours définira la possibilité d'une telle éventualité. Une solution est souhaitable et valoriserait la chaleur produite par la centrale de méthanisation. Le CC est favorable à un tel raccordement pour autant qu'il soit techniquement et financièrement acceptable.

Cédric Hadorn. Le président de commune fait part des modalités à appliquer lors d'une vacance et d'une démission au Conseil communal, modalités qui sont régies par le règlement général de la commune. A réception de la démission de Hans-Christoph Schmidt, le Conseil communal a suivi le teneur du règlement de commune. Ainsi, au soir du 12 décembre 2022, le Conseil communal a rencontré Hans-Christoph Schmidt, ce dernier a fourni un point de situation écrit et formel sur les différents sujets en cours dans ses dicastères et a transmis toutes les correspondances en sa possession.

A partir de là le CC lui a donné décharge de son mandat de conseiller communal. L'exécutif assurera la suppléance des dicastères vacants, la répartition se fera de sitôt si aucun candidat n'est trouvé dans l'immédiat. A la séance de ce soir, le législatif a pu acter cette démission.

1000 habitants à Lignières, une grande première! Ce chiffre est provisoire jusqu'au décompte final de fin d'année. Arrivée au village en août dernier, Mme Tina Nyffenegger, la millième habitante, a été félicitée et fleurie à l'occasion de la réception des nouveaux habitants, de novembre dernier. **Quartier Sasselet-Est:** La mise à disposition des 22 parcelles a trouvé entièrement preneurs. Bilan actuel, 8 villas habitées, 9 en construction dont 2 en finition, 4 permis de construire délivrés et un seul en cours de préparation. Le CC est pleinement satisfait de la tournure des événements, à ce rythme le quartier pourrait être finalisé d'ici la fin de cette législature! **Plan d'Aménagement Local:** Des discussions globalement constructives et positives ont eu lieu avec les propriétaires des secteurs pouvant être amenés à changer d'affectation. Le dossier PAL doit être finalisé pour fin 2023, le timing est en ligne, la charge de travail reste très élevée! Transmis à l'Etat en septembre dernier, le premier jet du projet de territoire, arrivé en retour ce mois-ci, apporte un éclairage aux questions et remarques formulées. La commune se chargera d'analyser, de décortiquer, et de trouver les compléments demandés afin de poursuivre les discussions avec les propriétaires. En parallèle, une séance d'information publique est probable pour janvier 2023 à la Gouvernière. **Chantier du Montilier:** Il est prévu de construire 3 maisons d'habitation à la rue de Montilier. Ce projet a changé trois fois de propriétaire, le dernier en date semble être le bon. Après 2 ans de discussions le chantier est sur le point de démarrer. En clôture de séance, et au nom des autorités communales, Cédric Hadorn adresse des remerciements pour le travail accompli durant cette année dans les différentes commissions et au législatif et souhaite à chacun et chacune, ainsi qu'à leurs familles, de joyeuses fêtes de fin d'année et des vœux, de santé, prospérité et succès pour 2023!

GC



**Mangez bien,
Riez beaucoup
Vivez longtemps !**

Toute l'équipe de La Tène vous invite à passer un agréable moment dans son établissement.

La Tène
RESTAURANT-AUBERGE
Tél. 032 753 80 30
www.la-tene.ch

 @RestaurantLaTene

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année

**A Réserver
Poulet Fermier**

079 699 60 11

Maryline & Michel Sunier
Lordel 9
2073 Enges
032 757 26 84
078 648 00 87
michelsunier@bluewin.ch
www.gibiersdutchasseral.ch



ENTRE-DEUX-LACS

Comment allez-vous passer Noël demain soir ?



Sapin illuminé et foie gras, faisant fi des messages qui essaient de nous culpabiliser? Fêtes de famille joyeuses dans les rires et beaucoup d'amour ?

A deux, ou seul, avec des souvenirs nostalgiques mais aussi doux et bienfaisants ?

Il n'y a pas de « bonne façon » de fêter Noël, mais il peut y avoir des soirées tristes, avec des gens qui se disputent ou pire qui ne se parlent pas, il peut aussi y avoir des solitudes non désirées pour toutes sortes de raisons... et on peut le refuser !

Alors, comme il y a quatre ans, pour ceux qui le désirent, venez fêter Noël, de manière toute simple et conviviale, au foyer, derrière la cure de St-Blaise, Grand-Rue 15.

La dernière fenêtre de l'Avent sera ouverte à 18h, avec un apéritif, puis vers 19h30-20h, nous partagerons un repas-surprise, avec tout ce que chacun aura apporté (et vous pouvez aussi venir les mains vides, il y a toujours assez) L'essentiel, c'est de partager un moment chaleureux de convivialité qui nous réchauffe le cœur, avec peut-être des jeux ou des contes et la possibilité d'aller à 23heure au culte.

Quelque soit nos choix, Jésus viens partager notre joie et offrir son amour, car c'est dans le cœur de chacun qu'il désire habiter et le remplir de sa paix.

A tous un très joyeux Noël, au foyer ou dans vos foyers, partout où l'amour sera partagé.

Delphine Collaud, pasteur

LIGNIÈRES

Solennité de l'Avent aux sons des cuivres !



Alors que dehors il faisait froid, le Brass Band l'Avenir Lignièrès a réchauffé les cœurs à l'occasion de son traditionnel concert de l'Avent présenté dans le temple de Lignièrès bondé de monde au soir du 17 décembre.

Sous la direction de Cyril Perrenoud, l'ensemble de cuivres avait peaufiné un programme spécialement mélodieux en explorant les grands classiques que l'on aime écouter autour de Noël. En ouverture, *Gaudette* - qui veut dire « réjouissez-vous », première et époustouflante surprise musicale en annonçant d'autres ! En effet, un cadeau merveilleux a été offert par *Prelude and Dance* avec le soliste Thomas Blomme natif du Pas-de-Calais, qui joue du trombone depuis l'âge de 7 ans. Dans une atmosphère romantique, *Was Lebet*, œuvre magnifique basée sur le choral allemand, en cinq variations, tantôt douces, solennelles, entraînant ou excentriques, a mis en évidence toute la famille des cuivres. Il y avait un lien entre le Concours suisse de brass band de novembre dernier où le BB Lignièrès a décroché 92 pts et un 6^e rg, avec *The red Shield*, marche du concours, et la pièce de même nom jouée à ce concert de l'Avant qui a récolté autant de points vu l'enthousiasme déclenché ! Faisant preuve de son talent, les cuivres ont brillé et honoré toute la magnificence donnée par Wagner à son opéra la *Procession de la cathédrale*. Autre chef-d'œuvre joué en pure douceur et accompagné par le soliste Guillaume Challendes, talentueux euphonium, a été *Michelangelo*, l'œuvre du célèbre artiste italien mondialement connu. Comme prévu, l'ensemble de cuivres a ouvert son album des thèmes enchanteurs de l'hiver et de Noël, *Troïka* de Sergei Prokofiev a rappelé les promenades de traîneau, le tintement des grelots, *Petit papa Noël* a déversé sa hotte de rêves et de bonheur, et *Let it Snow*, appelait la neige à revenir !

Bien entendu le groupe de percussion a apporté son tempo en jonglant d'un instrument à l'autre. Tandis que la pétillante Audrey Perrenoud, musicienne et présentatrice du concert, a dévoilé subtilement les secrets des compositions musicales. Ravi et enchanté le public en redemandait. En supplément de son programme, le Brass Band a exprimé ses remerciements et ses vœux au travers de belles et chaleureuses mélodies de Noël.

SENN Occasions
www.sennautos.ch
à un clic du meilleur choix !
Neuchâtel | Thielle
La Chaux-de-Fonds | Yverdon

LIVRAISON À L'EMPORTER SUR PLACE

Pizza Torino
PASTA - TACOS - KEBAB

Pizza · Pâtes · Burgers
Kebab · Tacos · Salades
Livraison uniquement le soir

**RUE DES ST-MARTINS 3
2088 CRESSIER/NE**

032 757 61 41

WWW.PIZZATORINO.CH



GC

TOU.TES CONCERNÉ.E.S

un jour aîné.es
Association des institutions d'aide et d'accompagnement aux aîné.es
association-uja.ch



HAUTERIVE

Plantation d'arbres annuelle, une belle tradition qui perdure



Samedi 10 décembre 2022, fut l'occasion de célébrer les naissances de chaque nouveau petit altaripien et altaripienne. En effet, un chêne grandira en même temps qu'eux!

Instaurée en 2011 à l'occasion de l'Année internationale des forêts destinée à promouvoir la gestion éco-responsable et la conservation des forêts, la traditionnelle plantation d'arbres s'est tenue le samedi 10 décembre dernier à la Prise Gaudet.

Les parents des enfants nés entre le 7 octobre 2021 et le 16 novembre 2022 ont été chaleureusement invités par les autorités communales à cette 12^{ème} plantation officielle. Alain Gerber, Conseiller communal en charge notamment de la protection de l'environnement et accompagné par 2 responsables de la faune et de la flore ont accueilli les familles et supervisé cette matinée.

Habillé chaudement, les familles présentes ont eu l'occasion de planter, pour chaque naissance, un chêne sessile (également connu sous nos latitudes sous le nom de chêne rouvre).

Une agape extérieure est venue récompenser les parents-plantateurs et clôturer cette belle matinée de célébration.

MHD



Pas besoin d'être irréprochable pour protéger le climat.

Moins prendre l'avion, c'est déjà bien.
www.ch/ecoconseils



LPG Cellu M6 Esthétique

10% pour toute inscription avant le 20 janvier

Raffermissant – Amincissant – Anti-âge

Route des Provins, 5 – 2087 Cornaux
079 859 90 07

PARC CHASSERAL

Aux sports de neige en transports publics



Il est à nouveau possible cet hiver de relier facilement et à prix modique les montagnes enneigées depuis Neuchâtel et le Val-de-Ruz. Le Snowbus dessert les Bugnenets-Savagnières pour les personnes amatrices de sports de neige les samedis, dimanches et mercredis en période scolaire et tous les jours durant les vacances, pour CHF 7.- l'aller-retour. Le Nordic'BUS permet de gagner La Vue-des-Alpes tous les week-ends et quotidiennement durant les vacances, pour 6.- l'aller-retour. Il est par ailleurs également possible de gagner la station des Bugnenets-Savagnières en bus depuis Saint-Imier durant la saison de ski.

Cette année encore, deux offres de transports publics raviront les amatrices et amateurs de sports de neige de la région. Dès à présent, lorsque les grands téléskis des Bugnenets-Savagnières fonctionnent, le Snowbus (ligne 425) circule les mercredis, samedis et dimanches de Neuchâtel aux Savagnières, desservant tout le Val-de-Ruz (Fenin, Vilars, Saules, Savagnier, Dombresson et Villiers, où les passagers en provenance de Cernier à bord du bus 422 prendront la correspondance). Durant les vacances scolaires, le bus circule tous les jours. L'offre dure jusqu'au 29 mars.

La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran seront quant à elles accessibles depuis Cernier au moyen du Nordic'BUS (ligne 426), du 24 décembre 2022 au 5 mars 2023. L'offre a été revue pour répondre au mieux aux attentes des usagères et usagers: une course aller en début d'après-midi aura lieu tous les samedis et dimanches, ainsi que la semaine durant les vacances scolaires avec un retour en fin d'après-midi, afin de profiter des plus belles heures de la journée dans la neige.

Ces offres proposées en partenariat par les communes de Val-de-Ruz et de Neuchâtel et opérées par transN sont soutenues notamment par le Parc Chasseral. Les billets et abonnements ONDE VERTE comprenant au minimum la zone 30 ainsi que les abos demi-tarif et général sont reconnus à bord des bus, qui peuvent également être empruntés au tarif de 7.- aller-retour. Sur le Nordic'BUS, le tarif spécial pour l'aller-retour est encore plus avantageux: il a été raboté d'un franc par rapport aux années précédentes. Il n'en coûtera plus que CHF 6.- cette saison (CHF 4.- l'aller simple).

Le Snowbus est soutenu par la Commune de Val-de-Ruz, la Ville de Neuchâtel, le Canton de Neuchâtel, Bugnenets-Savagnières SA, Téléski du Pâquier-Crêt-du-Puy, L'Ecole suisse de sports de neige Neuchâtel-Bugnenets, L'Ecole suisse de sports de neige Les Savagnières, transN et le Parc régional Chasseral. Le Snowbus fait également partie des offres de l'Association Bus alpin qui promeut les transports publics dans les montagnes suisses. Le Nordic'bus est quant à lui proposé par la Commune de Val-de-Ruz, transN, ADVAT et le Parc Chasseral.

HALL DE LA COUPOLE

Élection au Conseil fédéral: d'un côté le calme, de l'autre les soubresauts



Après chaque session le conseiller national Damien Cottier (PLR/NE) brosse pour le Bulcom un reflet, forcément subjectif, de quelques dossiers traités sous la coupole. Pour ce dernier article, il revient sur le moment fort de la session d'hiver: l'élection de deux membres du Conseil fédéral.

C'est fait. Le gouvernement suisse a une majorité latine ce qui n'était arrivée qu'une fois au cours de l'histoire (1917-1920). La campagne surprise d'Elisabeth Baume-Schneider a été un succès et elle devient la première conseillère fédérale jurassienne. A côté d'elle, Albert Rösti est entré au Conseil fédéral sans zèle missionnaire mais avec un profil clair. Il était frappant de comparer les deux campagnes de ce 7 décembre. D'un côté un ticket UDC Rösti-Vogt agissant avec méthode et calme. La campagne électorale interne s'est déroulée sans heurts et s'est terminée par un vainqueur logique, élu au 1^{er} tour et sans qu'une candidature «sauvage» ne perturbe le processus (malgré les déclarations surprenantes des Verts qui ont dit ne pas voter pour les candidats officiels... ce qu'ils ont manifestement tout de même fait, au moins en partie!).

Le parti socialiste lui s'est comporté de manière moins prévisible. On a d'abord interdit les candidatures masculines, puis on a les ouvertes à tout le pays, sans expliquer pourquoi cette entorse à la Constitution qui, depuis 1999 et la suppression de la «clause cantonale», invite à représenter «équitablement» les langues et les régions. Ensuite on a entendu les dirigeants socialistes dire qu'il fallait une mère de famille avec, de préférence, des enfants en âge de scolarité. Face à ce processus inédit, les membres de l'Assemblée fédérale se sont retrouvés devant le choix soit de tenir compte de l'esprit (et du texte) de la Constitution et leur choix se portait obligatoirement sur Eva Herzog, soit, si ce profil ne leur convenait pas, de voter pour E. Baume-Schneider en faisant l'impasse sur leurs réticences à bousculer les équilibres confédéraux. La dernière option était de voter hors du ticket officiel du PS, ce que 58 parlementaires ont tout de même choisi de faire au 1^{er} tour en votant pour Daniel Jositsch, interdit de candidature par son parti. D'un côté donc une élection tranquille et logique. De l'autre une élection imprévisible et bousculée dont on peut prétendre sans trop de témérité qu'elle ne correspond pas à ce que la direction du PS visait. Les apprentis-sorciers se sont brûlés les doigts.

Au-delà de ces considérations, on doit évidemment réjouir chaleureusement pour notre canton voisin, dernier né de la Confédération, qui comme quelques autres (UR, SZ, SH, NW) n'avait pas encore compté de

«sage» parmi les siens. L'élection d'une Jurassienne est symboliquement fort: l'ancrage définitif du Jura dans la Confédération après une histoire mouvementée. Et nul doute qu'Elisabeth Baume-Schneider fera bien son travail, un travail qu'elle connaît parfaitement pour avoir siégé dans un exécutif cantonal. La question était celle du moment puisqu'elle aurait aussi bien pu succéder à M. Berset dans quelques années sans bousculer les équilibres subtils dont notre pays est fait.

Suite à cette élection à rebondissements, le Conseil fédéral a réparti les départements. La très compétente Karin Keller-Sutter reprend les finances dans une période où les défis sont importants, tant pour respecter le frein à l'endettement - et éviter que les comptes ne basculent dans le rouge - que face à d'importantes réformes fiscales. Le président Cassis a choisi de rester au DFAE pour poursuivre le dialogue qu'il a instauré au plus haut niveau avec l'Union européenne afin de trouver une voie pour assurer l'avenir des relations Suisse. Viola Amherd a aussi fait le choix de poursuivre les importantes réformes du Département de la défense. Alain Berset qui aurait pu, comme Viola Amherd, revendiquer le DETEC a choisi de poursuivre son travail à l'Intérieur. Albert Rösti, fin connaisseur de ces dossiers, arrive donc à la tête de l'énergie, des transports et de l'environnement. Il aura beaucoup à y faire pour mettre en place la stratégie climatique (objectif zéro net en 2050), assurer l'approvisionnement énergétique, réviser une stratégie 2050 bousculée par la réalité du monde et assurer l'avenir d'un réseau ferroviaire qui demande des investissements considérables, notamment en Suisse romande, ainsi que moderniser le réseau autoroutier ignoré par sa prédécesseure. Quant à Elisabeth Baume-Schneider elle arrive à la tête du beau Département de justice et police qui, comme le rappelait Simonetta Sommaruga qui l'a dirigé pendant 8 ans, prend au quotidien des décisions qui ont un impact important sur la vie des habitantes et habitants de notre pays, pensons par exemple à la lutte contre la violence faite aux femmes, à l'égalité des droits, au droit d'asile et des étrangers ou encore à la prévention de l'extrémisme violent.

De vastes défis pour un nouveau Conseil fédéral et pour notre pays qui entre ainsi de plein pied en 2023.

P.S. C'était la dernière édition de cette chronique «Hall de la Coupole» suite à un choix rédactionnel. Merci de votre fidélité. Je me réjouis de vous retrouver dans «Pas perdus» chronique que je partage avec Baptiste Hurni qui, elle, se poursuivra en 2023. Joyeuses fêtes et bonne année!

Damien Cottier
Conseiller national, Hauteville





HAUTERIVE

Budget adopté et plan spécial « Croix-d'Or » validé

Nouvelle séance-fleuve pour le Conseil général ce lundi 19 décembre au Bâtiment des Services Publics. Quatre heures d'échanges auront vu notamment le législatif approuver le budget communal 2023, qui affiche un déficit contenu de Fr. 700'000.-, de même que le plan spécial relatif au projet immobilier du quartier de la Croix-d'Or.

Prudence et maîtrise des coûts restent les maîtres mots de l'exercice 2023, marqué plus que jamais par l'instabilité conjoncturelle. Au total, le budget table sur Fr. 15'695'216.- de charges pour Fr. 14'995'710.- de revenus, soit un excédent de charges de Fr. 699'506.- exactement, contre Fr. 493'351 dans le budget 2022. « Et cela, sans toucher au coefficient fiscal » (maintenu à 70 %, comme depuis 2018), s'est félicité le Conseiller communal Rocco Mauri. Un niveau fiscal que l'exécutif n'entend pas modifier pour le moment, malgré les recommandations contraires des Verts. Tant la Commission financière que les groupes politiques ont salué le travail de l'exécutif et de l'administration communale, reconnaissant par ailleurs que leur marge de manœuvre était fortement contrainte par le contexte géopolitique et par diverses normes cantonales et fédérales. Le budget a ainsi été adopté à l'unanimité des 24 membres présentes. A noter que les principaux investissements (complexe scolaire, aménagement de la RC5, travaux aux Jardillets Est) ont été sortis du mécanisme du frein à l'endettement afin de respecter les règles en matière d'équilibre budgétaire et d'autofinancement, comme le permet le nouveau Règlement communal sur les finances (adopté en septembre) lors d'investissements jugés indispensables. Ce renoncement au respect du degré minimal d'autofinancement avait auparavant fait l'objet d'une validation unanime du Conseil général pour les crédits relatifs à la RC5 (Fr. 8'421'300.-) et aux Jardillets (Fr. 950'000.-), dont les dépenses s'étaleront sur plusieurs années.

Le quartier de la Croix-d'Or va de l'avant

L'autre grand sujet de la séance concernait le projet de construction sur le terrain de la Croix-d'Or, à l'est du village, sur l'ancien site d'exploitation de la carrière, qui s'inscrit dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL). Présenté comme l'un des trois principaux projets de construction de la Commune pour les quinze prochaines années (avec le centre scolaire et le projet de bâtiment du STPA, lequel avance à grands pas), il prévoit l'édification de deux bâtiments: un premier, au nord, avec 50 appartements en PPE (1.5 à 5.5 pièces) et un second, au sud, avec 28 appartements avec encadrement (2.5 à 3.5 pièces) et 370m² de surfaces commerciales. Ce projet résidentiel, qui répond à la fois à la stratégie cantonale de promotion de la domiciliation, à la densification voulue par le cadre légal en matière d'aménagement du territoire et à la politique médico-sociale

cantonale (en satisfaisant d'un seul coup aux besoins en appartements protégés demandés d'ici 2040), avait suscité des réactions défavorables d'une partie des habitants du village, qui s'inquiétaient du surdimensionnement des bâtiments et de l'accroissement du trafic. Le choix de l'exécutif de passer par un plan spécial, valant sanction préalable, était par ailleurs perçu comme un moyen de contourner les oppositions. A l'appui des présentations initiales du bureau Urbaplan et de la maison « d'art'chitecture » Serge Grard (Fenin-Vilars-Saules), Patrice Zürcher a apporté plusieurs précisions, indiquant notamment que la construction s'intégrerait dans le décor en front de falaise afin de préserver l'identité du site et que le projet avait été mené en toute transparence, ayant fait l'objet de différentes séances d'information auprès des propriétaires des vignes avoisinantes, des viticulteurs, des associations de protection de l'environnement et des citoyens, entre septembre et novembre 2022. Si le Conseil communal a opté pour un plan spécial, c'est pour faire aboutir ce projet initié en 2015 et prêt à mettre en œuvre, sans devoir attendre le PAL, qui devrait être présenté en février 2024 seulement. En outre, en termes de trafic, à l'exception d'un accès unique à un parking collectif souterrain, le quartier sera interdit aux véhicules motorisés. Après encore différents échanges au sujet notamment de l'ampleur dudit parking (qui répond aux normes légales) et du prix des futurs appartements (que les partis de gauche souhaitent suffisamment bas pour assurer la mixité sociale), le projet a été accepté par 17 oui, 2 non et 5 abstentions. Les Vert'libéraux ont toutefois regretté la situation de la route d'évitement (devant les futures terrasses), tandis que les Verts (qui avaient laissé la liberté de vote à leurs membres) ont désapprouvé l'envergure du projet qui détruira la biodiversité de la zone et donnera trop d'importance aux véhicules malgré la proximité des transports publics. A noter que l'étude de circulation ayant identifié une « anomalie » au niveau du carrefour Brel-Longschamps-Croix-d'Or, celui-ci devra être réaménagé afin de canaliser les flux du trafic du futur quartier et améliorer la sécurité des usagers. Un crédit en ce sens de Fr. 42'000.- a également été voté par 19 oui et 5 absentions.

LHand: mise en conformité des arrêts de bus du territoire communal

Ce fut oui aussi à la demande de crédit de Fr. 180'000.- (dont à déduire environ Fr. 36'000.-

de subvention cantonale) pour la mise en conformité des arrêts de bus à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes en situation de handicap (LHand), dont le délai est fixé au 31 décembre 2023. Pour l'heure, seuls 4 des 13 arrêts situés sur le réseau de la commune répondent aux normes demandées. Le crédit voté ne concernera toutefois que les arrêts de Château, Beaumont et La Poste (même s'il a été reconnu que, pour les deux premiers, les problèmes d'accessibilité en fauteuil roulant dépassent de loin la question des arrêts de bus), les autres devant être mis en conformité lors des travaux de la RC5.

Modifications du complexe scolaire et situation de la fusion

En fin de séance, Thomas Zeller a informé que le projet de centre scolaire a dû subir quelques coupes budgétaires afin de rester dans le cadre fixé suite à la hausse des prix des matières premières. Principales conséquences: la crèche restera dans ses locaux actuels aux Jardillets 18 et le bâtiment secondaire n'aura qu'un seul étage au lieu de deux, entraînant le déplacement du parascolaire dans le bâtiment principal. La demande de crédit sera présentée au législatif en février.

Rocco Mauri a pour sa part fait un point de situation sur le projet de fusion avec Enges, La Tène et Saint-Blaise, quelques jours après la communication du nom et des armoires de la possible future commune. Il a ainsi souhaité bon vent à Laténa (nom retenu par le Comité de pilotage et les autorités politiques parmi près de 250 propositions reçues), en remerciant les commissions et groupes engagés depuis plusieurs mois dans le projet et dont les missions sont arrivées à leur terme. Seules les groupes « technique » et « finances » ont pris un peu de retard, ne remettant toutefois pas en cause les principales échéances fixées.

Nominations

Ont été nommées lors de cette séance Marianne Jacot et Nathalie Wintgens au sein de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire, en remplacement respectivement de Pascal Brander et Anna Ciccarone, démissionnaires. Joël Boss reprend lui la place de Pascal Brander au sein de la Commission des bâtiments scolaires.

BR



VOILLAT SA
Jardiniers - Paysagistes

**Création et entretien de jardin
Plants de fleurs et de légumes**

Les Flochets T. 032 751 26 66 info@voillatsa.ch
2525 Le Landeron F. 032 751 29 79 voillatsa.ch

Présentation du projet de CAD via la raffinerie de Cressier

Autre sujet qui a récemment fait grincer des dents, le possible raccordement d'Hauterive au chauffage à distance (CAD) alimenté par la raffinerie de Cressier a fait l'objet d'une présentation de Marc-Hermann Schaffner, chef-adjoint du SENE, et John Rosengren, chargé de développement chez Groupe E, dont l'entreprise pourrait investir plus de 130 mio dans ce projet privé, pour lequel la commune mettrait le sous-sol du domaine public à disposition. Il a été rappelé que les communes de Cornaux, Cressier, La Tène et Saint-Blaise étaient déjà engagées dans ce raccordement exploitant la chaleur émise par la raffinerie. La puissance et la chaleur du réseau seraient suffisantes pour alimenter Hauterive (à horizon 2026-2029), mais la commune serait la dernière à pouvoir en bénéficier. Par ailleurs, personne n'aura l'obligation d'utiliser cette source d'énergie (liberté de se raccorder ou non), dont le coût est concurrentiel par rapport à une chaudière à mazout, avec quelques désagréments en moins (pas de bruit, pas d'odeur, pas de ramonage). Le Conseil général s'est fait l'écho des principales objections des détracteurs du projet, en soulevant notamment les questions de la nature et de la durabilité de cette source de chaleur. A ce sujet, John Rosengren a répondu qu'on pouvait certes regretter d'utiliser une énergie d'origine fossile, mais qu'il s'agissait en l'occurrence d'éviter le gaspillage d'une chaleur entièrement perdue actuellement, ce qui conduira nécessairement à une diminution de la pollution via les bâtiments qui utiliseront cette solution à la place de leur système de chauffage actuel. Pour lui, l'intérêt principal est de mettre en place le réseau. A terme, celui-ci pourra exploiter une autre source d'énergie (centrale à bois, pompage de l'eau du lac, géothermie) dans le cas où la centrale viendrait à disparaître, une perspective toutefois peu réaliste selon lui: la raffinerie est importante (la dernière de Suisse) et elle anticipe déjà l'avenir avec différents projets d'évolution. Or, si elle venait à produire de l'hydrogène, par exemple, il y aurait toujours des rejets thermiques à exploiter. Il a aussi été assuré que la raffinerie n'a aucun intérêt financier dans ce projet, qui s'intègre simplement à sa politique de transition énergétique.



14 janvier 2023



FONDUE A

MONTMIRAIL

Sur inscription uniquement / Places limitées

<http://www.emulation-thielle-wavre.ch>



LA TÈNE

Conseil général: les nuages s'amoncellent



En début de séance, la présidente Teresa Remexido annonce la démission de Patrick Albert, membre des Verts libéraux pour cause de déménagement dans un autre canton. Comme il avait été élu sous la bannière libérale, il appartenait donc au PLRT de pallier sa démission. Chose faite en la personne de Jean-Charles Gerbex.

Le conseil général a ensuite élu les personnes suivantes: Maurice Binggeli à la commission à l'intégration, Vincent Mendy à la commission réglementaire, Jean-Charles Gerbex et Benjamin Jeanmaire-dit-Quartier à la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics.

Un budget rouge pas encore vif

Le conseil communal, par la voix de son grand argentier Yannick Butin, a résumé la situation: une nette augmentation des charges de transfert (EOREN et social) et de l'effet de l'inflation sur les charges régaliennes qui donnent un déficit de 1,5 millions de francs a pu être compensé par une recette extraordinaire de quelque 700'000 francs et un prélèvement d'environ 800'000 francs à la réserve de la politique conjoncturelle.

La commission financière a, lors de ses deux séances dédiées au budget, étudié avec attention la situation financière de la commune. Elle a constaté que malgré un budget à l'équilibre, la situation conjoncturelle est compliquée et que tous les acteurs de la commune doivent prêter une attention particulière à la situation afin que celle-ci ne se péjore pas suite à des dépenses.

Les Vert.e.s ont incité le conseil communal, malgré la mauvaise situation, de ne pas, tant que faire se peut, ralentir les investissements en particulier ceux qui ont un rapport avec la crise climatique.

Les Verts libéraux ont apprécié le budget à l'équilibre surtout dans cette période de pré-fusion tout en craignant le futur immédiat. Le PLRT est inquiet par ce budget et les projections pour les années prochaines. Il a regretté le fait que les charges ont pris l'ascenseur, tandis que les recettes stagnent presque. Il a rappelé qu'in fine, il n'y a qu'un porte-monnaie à la fin de la chaîne et qu'il ne faut donc pas dépenser l'argent que l'on n'a pas.

L'Entente se demande si les partisans d'une diminution d'impôts ne se s'étaient pas trompés et s'interrogent sur ce que le résultat de ce budget aurait donné sans cette diminution.

Le PS est déçu par ce budget, car il lui semble être le résultat d'une manipulation comptable, et constate que l'augmentation du coût de l'EOREN n'est pas près de s'arrêter. Il pense toujours que la diminution de deux points d'impôts, voici quelques années, était une erreur.

13 amendements ont été déposés. Un des Vert.e.s (faisant référence à l'achat de terrains agricoles pour 200'000 francs) a été retiré suite à une réponse positive du conseil communal et les 12 autres du PLRT (demandant leur report ou leur suppression) se sont vu retoquer par la majorité du plénum. Finalement c'est à une grande majorité que le budget 2023 de la commune de la Tène a été accepté.

Une installation photovoltaïque sur le toit de l'école de Wavre

Pour tenir compte de l'air du temps et faisant suite à une motion des Vert.e.s de la commune demandant une utilisation optimale des toitures des bâtiments publics pour installer des panneaux solaires, le conseil communal propose d'investir 500'000 francs pour équiper le toit de l'école de Wavre de panneaux solaires. Pour ce faire il est nécessaire de rénover la toiture afin de ne pas devoir tout démonter ces prochaines années pour des réparations.

La commission financière a regretté le peu d'engouement des entreprises travaillant dans le solaire. En effet une seule a répondu à l'appel d'offre. Elle préavis favorablement la demande de crédit. Tant la commission des infrastructures que celle de l'environnement et du développement durable ont dit tout le bien qu'elles pensaient de ce rapport et encouragent, elles aussi, le plénum à accepter le crédit demandé.

Tous les groupes ont donc validé l'engagement financier demandé et le collège de Wavre produira ainsi, dès l'été 2023, son électricité et vendra le surplus produit soit aux privés des environs soit à l'entreprise E.

L'association du P'tit four entendue

L'association du P'tit four a déposé une motion populaire intitulée «Réaménagement de la place jouxtant à l'est l'ancienne Maison de Commune de Thielle-Wavre». Selon le règlement de commune, une motion populaire ne fait l'objet d'aucune discussion de détail et, si ni le conseil communal ni aucun membre du conseil général ne s'y oppose formellement, la motion est automatiquement acceptée. Tel a été le cas pour celle-ci. Le conseil communal a maintenant une année pour répondre aux attentes de l'association motionnaire.

Pas de 30 km/h généralisés à La Tène

La motion du groupe PSLT «Pour une généralisation du 30 km/h dans les localités de Marin, Epagnier, Thielle et Wavre» a permis au conseil communal, dans son préavis défavorable, de préciser les lois en vigueur. Celles-ci sont contraignantes pour les communes et ne permettent pas de généraliser cette vitesse dans toute la commune. Nonobstant cela, le

conseiller communal Heinz Hoffmann a rappelé ce qui avait été déjà fait et ce qui était envisagé allant déjà dans le sens des motionnaires. Faisant sienne les conclusions du CC, la majorité des membres présents a rejeté la motion.

Les jeunes de la Tène ne patineront pas gratuitement

La motion du groupe des Vert.e.s de La Tène «Joindre le syndicat intercommunal des patinoires du Littoral», défendue longuement par son rapporteur, n'a pas passé la rampe du conseil général. La majorité a été refroidie par le coût important (100'000 francs environ) qu'aurait dû verser la commune au syndicat pour couvrir le déficit de l'exploitation des patinoires et a estimé qu'il appartiendra à l'éventuelle future commune fusionnée de réanalyser cette demande.

Un essai de toilettes sèches à la Ramée

Une question d'un conseiller général (qui relayait une demande de quelques citoyens de la Tène) demandait s'il était possible d'installer des toilettes sur le site de la Ramée. Le conseil communal, dans sa réponse, a dit sa crainte de défigurer ce lieu magnifique et protégé, de créer, avec l'amélioration demandée, un appel d'air néfaste à la tranquillité du site. Le CC se propose de faire un test avec des toilettes sèches à l'été 2023, pour en déterminer l'utilité et le coût.

Une interpellation concernant la Ramée

Le conseiller général Gérard Gremaud a interpellé le conseil communal sur l'avenir de la Ramée, car il voit des incohérences entre les demandes de crédits requis (quelques centaines de milliers de francs pour la rénovation et l'entretien du site) et la vision du conseil communal qui est de respecter le plus possible le côté sauvage du site. La conseillère communale Valérie Ducommun a, dans sa réponse, rassuré l'interpellant en déclarant que les crédits demandés vont dans le sens de l'interpellation.

Le processus de fusion suit son cours

Pascal Vaucher co-président du COPIL a fait le point de la situation: le processus suit son cours (entre jeudi soir et la rédaction de cet article le nom de la nouvelle commune, ses armoiries et son centre administratif ont été rendus publics) et les délais sont tenus. Tous les groupes de travail, sauf celui des finances, ont rendu leurs rapports et la rédaction de la convention de fusion a commencé. La date de la votation reste inchangée en novembre 2023.

C'est après 3 heures 30 de débats passionnés que la présidente a souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et a levé la séance pour permettre aux personnes présentes de partager une agape et le verre de l'amitié.

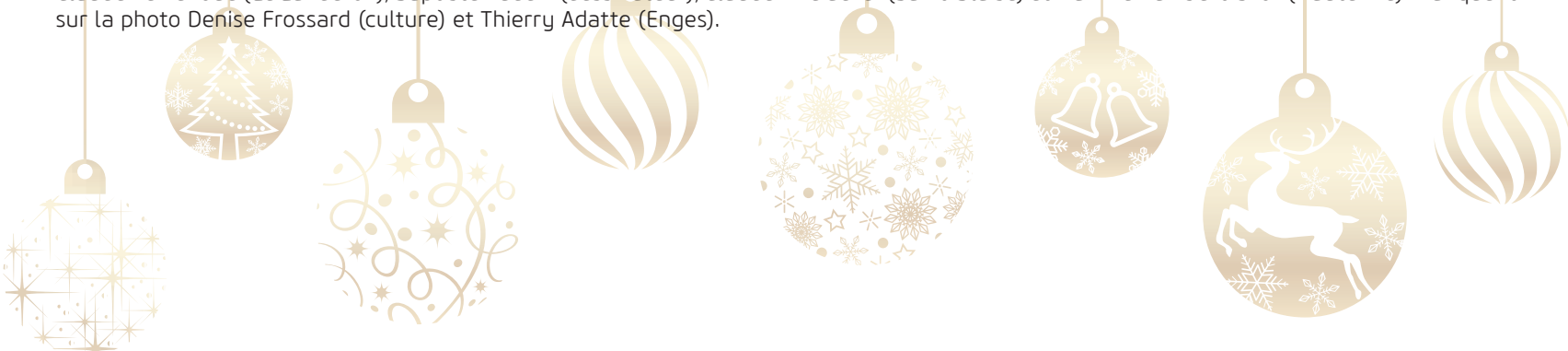
Une belle brochette de correspondants !

Réunis pour la première fois dans les nouveaux locaux du Bulcom et de l'Imprimerie Messeiller à la place de la Fontaine 1 à Peseux, les correspondants du Bulcom ont eu autant de plaisir à se rencontrer que dans les nombreuses missions accomplies par leurs soins sur le terrain au cours de l'année

écoulée. Qu'ils soient, au même titre que vous chers lecteurs, vivement remerciés pour leur excellent travail quotidien pour couvrir l'actualité de notre belle région. Nous nous réjouissons toutes et tous d'être à nouveau présents dans vos communes en 2023.



De gauche à droite: Robin Nyfeler, Daniel Jolidon (La Tène), Isabelle Nicolet-dit-Félix (Cornaux), Geneviève Charrière (Cressier et Lignièrès), Claude Perrenoud (Le Landeron), Baptiste Ruedin (dessinateur), Claude Zweiacker (Saint-Blaise) et Maxime Humbert-Droz (Hauterive). Manquent sur la photo Denise Frossard (culture) et Thierry Adatte (Enges).



LA TÈNE

Les fenêtres de l'Avent s'illuminent

Nous sommes aux portes des festivités de Noël. Depuis quelques années, des habitantes et habitants de La Tène, dès que décembre commence, s'organisent pour décorer leur huis et de permettre ainsi à tout un chacun de compter les jours avant Noël. Tant à Thielle-Wavre qu'à Marin-Epagnier, il est féérique, le soir venu de découvrir, au détour d'une rue, une fenêtre décorée avec goût et originalité. Les organisatrices répartissent les participants en leur attribuant un jour de décembre afin d'éviter que plusieurs fenêtres s'ouvrent en même temps et que d'autres jours restent dans le noir. Certains

et certaines permettent à chaque badaud d'échanger en buvant une boisson chaude ou en dégustant des biscuits faits maison. Il y a même deux moments spéciaux: il s'agit de l'exposition des artisanes locales à Wavre et la soirée fondue à Marin.

En visitant les quatre villages, on s'en vient à rêver d'une organisation unique, qui permettrait tout au long de décembre, de déambuler dans les rues de nos quatre localités pour découvrir des endroits inconnus et établir des contacts. En rêvant encore plus, on pourrait imaginer un concours dont le jury serait

composé de chaque visiteuse ou visiteur. Les organisateurs de Marin-Epagnier, épaulés par Animatène et la société d'émulation de Thielle-Wavre seraient-ils intéressés? Des entreprises et magasins de la localité pourraient offrir des lots qui permettraient aux participants et aux votants d'être récompensés, les uns pour leur engagement et les autres pour leur participation. En ces temps de fête, des miracles peuvent avoir lieu. Qui sait?

DJ



Piscine du Landeron
Bons Cadeaux
Abonnements de Saison 2023

Avec un Rabais de 10%
Une bonne idée pour un cadeau de Noël!
En vente au Kiosque du Centre Le Landeron

Garage David Cambria Sàrl

**Vous souhaitez des joyeuses fêtes
et une belle année 2023**



Route de Neuchâtel 50 • 2088 Cressier
032 731 75 73 • cambria@bluewin.ch

BULCOM

**Toute l'équipe du Bulcom
vous souhaite de joyeuses fêtes
et une année 2023 exceptionnelle**





Anais Gautier

Acupuncture
Tuina pédiatrique

079 269 82 02

Grand'Rue 1
2072 Saint-Blaise

sante-acupuncture.ch

Notre santé dépend d'une circulation harmonieuse du Qi et du sang dans notre corps.

Au fil des années nous accumulons des tensions qui, à la longue, vont bloquer cette bonne circulation.

Le rôle de l'acupuncteur est d'identifier ces blocages et de les libérer pour retrouver un équilibre physique et psychique.



À LA CARTE . PÂCHIA . PIZZA . MENU DU JOUR
(Anciennement la Lagune)

Route de la Piscine • 2525 Le Landeron

032 751 26 88

Ouvert 7/7

Lundi, mardi, mercredi 11h-14h30

Jeudi, vendredi, samedi 11h-14h30 – 17h-23h

Dimanche 11h-16h

24-25 et 31 décembre le restaurant est ouvert

LA LUMIÈRE, EN PLUS DOUX.

Il est temps d'agir. Économisons l'énergie
en réduisant la consommation d'électricité.

Le saviez-vous ?

L'éclairage représente 12% de
l'électricité consommée en Suisse.



Chaque petit geste compte

www.viteos.ch
www.stop-gaspillage.ch

viteos

Dans le vent de l'actualité par Claude Zweiacker

Les quatre communes d'Enges, d'Hauterive, de Saint-Blaise et de La Tène Embarquées pour Laténa



Trois conseillers communaux et une conseillère communale, membres du comité de pilotage du projet de fusion, étaient présents, vendredi matin passé, dans la salle de la navigation du Laténium. Ils ont dévoilé, lors d'une conférence de presse, le nom, le siège administratif et les armoiries de la commune en passe d'être constituée en fusionnant Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène.

Le nom: Laténa

Co-président du comité de pilotage du projet de fusion, Rocco Mauri, conseiller communal d'Hauterive, annonça que le nom de **Laténa** était le fruit d'une proposition choisie parmi les 250 noms énoncés dans l'appel lancé en septembre dernier. Ce nom est en lien avec la toponymie archéologique de la région, fait confirmé par Marc-Antoine Kaeser, directeur du Laténium, car le second âge du fer européen constitue bien la culture de La Tène qui rayonne dans le monde entier.

Et Marc Renaud, conseiller communal de Saint-Blaise, d'ajouter que Laténa est «un nom mélodique». Il n'effacera, cependant, pas ceux des anciennes communes. On trouvera sur les signaux routiers d'entrée dans les localités les noms actuels: par exemple Hauterive (Commune de Laténa), Enges (Commune de Laténa) car la fusion, c'est unir dans le respect de la diversité.

Le siège administratif: Saint-Blaise

Conseillère communale de La Tène, Valérie Dubosson annonça que le comité de pilotage avait fixé le siège administratif de la nouvelle commune à Saint-Blaise bien centrée au cœur des quatre communes. Les autorités y siègeront mais des services à la population seront mainte-

nus dans les quatre lieux actuels, même renforcés pour que la vie de la population y soit simplifiée.

«Mener un processus de fusion et désigner un siège à la nouvelle commune ne signifie pas nier l'histoire de nos communes respectives. Je reste originaire de Marin-Epagnier et je me réjouis d'appartenir à une nouvelle entité de 11'000 âmes qui aura un véritable poids politique dans le canton» affirma-t-elle.

Les armoiries: les couleurs des quatre communes

Claude Borel, conseiller communal d'Enges, expliqua que les armoiries réalisées par un groupe de sept personnes encadrées par un professionnel de l'héraldique ont été validées par le comité de pilotage, les conseils communaux et les commissions de fusion locales. Elles conservent les couleurs jaune (or) et bleue (azur) présentes dans les écus des quatre communes. Trois strates égales symbolisent le ciel (or), les sapins et la vigne (vert sinople) et le lac (azur). La ligne blanche représente le Littoral. Il y a quatre couleurs, parce qu'il y a quatre communes: trois grandes et une petite.

Laténa: au Laténium, symboliquement, ce 16 décembre 2022, les amarres de la barque fusion des communes d'Enges, d'Hauterive, de Saint-Blaise et de La Tène ont été larguées vers un avenir qui sera scellé par la votation de la convention de fusion dans chacune des communes. Leurs électrices et électeurs et électrices seront appelés aux urnes le 26 novembre 2023.

C'est tout dire Laténa signifierait en latin embarcation...

Claude Zweiacker